

CONTINENTALISATION

Cahier de recherche 01-08

Août 2001

**LA NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE DU JAPON
ET LE RÉGIONALISME ASIATIQUE**

Éric Boulanger

Chercheur, Université de Tsukuba



**Centre Études internationales et Mondialisation
Groupe de recherche sur l'intégration continentale**

Université du Québec à Montréal

Département de science politique

C.P. 8888, succ. Centre-Ville, Montréal, H3C 3P8

<http://www.unites.uqam.ca/gric>

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteur-e et ne reflètent pas nécessairement ceux du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC) ou des membres du Centre Études internationales et Mondialisation (CEIM)

Abréviations et acronymes

AFTA	<i>ASEAN Free Trade Area</i> (Zone de libre-échange de l'ASEAN)
ALE	Accord de libre-échange
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
APEC	<i>Asia Pacific Economic Cooperation</i> (Forum de coopération économique de l'Asie-Pacifique)
ASEAN	<i>Association of South East Asian Nations</i> (Association des nations du sud-est asiatique)
ASEM	<i>Asia-Europe Meeting</i> (Rencontre Asia-Pacifique)
BAD	Banque asiatique de développement
BBC	<i>Brand to Brand Complementation Scheme</i> (Schéma de complémentarité marque à marque)
DIRECON	Directoire général des Affaires économiques internationales (Chili)
EAEC	<i>East Asia Economic Caucus</i> (Caucus économique de l'Asie de l'Est)
FMA	Fonds monétaire asiatique
FMN	Firme multinationale
FMI	Fonds monétaire international
JETRO	<i>Japan External Trade Organization</i> (Office japonais du commerce extérieur)
Keidanren	<i>Keizai Dantai Rengokai</i> (Fédération des organisations économiques)
METI	<i>Ministry of Economy, Trade and Industry</i> (Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PVD	Pays en voie de développement
RPC	République populaire de Chine
SECOFI	<i>Secretaria de Comercio y Formento Industrial</i> (Mexique)
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques

Lors de la visite de neuf jours de Bill Clinton en Chine en 1998, les Japonais ont été surpris, voire choqués, par le fait que le président américain ait omis de s'arrêter dans leur pays, n'eût été que pour une visite de courtoisie. Plusieurs ont cru y déceler un nouvel élément de la dynamique des relations nippo-américaines : au lieu du "*Japan bashing*" des années quatre-vingt, on devrait parler dorénavant du "*Japan passing*", ou même, les plus cyniques disaient, du "*Japan nothing*". C'est à peine si le Japon était encore présent dans le triangle Washington-Tokyo-Pékin¹.

Cette assertion, certes radicales, est à la mesure des problèmes économiques gigantesques de l'Archipel durant les dix dernières années. D'une part, le Japon a vécu deux crises économiques majeures et il a été durement touché par la crise asiatique de 1997-98. La stagnation de l'économie en a laissé plusieurs perplexes, en commençant par les Japonais eux-mêmes qui ont longtemps pensé que les problèmes économiques de leur pays étaient seulement conjoncturels (l'éclatement de la bulle financière, le cafouillage des politiques macro-économiques du gouvernement Hashimoto [janvier 1996 – juin 1998] et les mauvaises créances des banques). Ce n'est que vers le milieu de la décennie qu'il est apparu que les causes et les origines étaient peut-être conjoncturelles après tout, mais que les conséquences globales étaient effectivement d'ordre structurel². D'autre part, les entreprises japonaises ont démontré leur incapacité à faire face à la nouvelle économie et à la mondialisation des échanges et de la finance. Ainsi, au moment même où les banques des pays de

¹ A. Tanaka, "Issues for Japan's East Policy", *Japan Review of International Affairs*, vol. 13, no. 1, printemps 1999, p. 5.

² Il y a eu un délai important entre la réalisation de la crise et les mesures à prendre pour la résoudre. Une approche suggère, comme explication à ce délai, que l'effondrement du Parti libéral-démocrate et l'instabilité des relations entre la bureaucratie, le gouvernement et les entreprises ont été défavorables à l'élaboration d'une nouvelle vision *post* Guerre froide du système économique japonais et de ses rapports avec le reste du monde, chacun des trois groupes essayant tout au plus de garder la tête hors de l'eau sans reconnaître que l'environnement économique international changeait rapidement. A ce sujet voir: S. N. Fukai, "The Impact of Changes in the International System on Domestic Politics: Japan in the 1990s", in Y. Yamamoto (dir), *Globalism, Regionalism & Nationalism: Asia in Search of Its Role in the 21st Century*, Oxford, Blackwell, 1999, pp. 199-225; M. Anchoyuguy, "Japan at the Crossroads: Does Change Support the Convergence Theory?", *Journal of Japanese Studies*, vol. 23, no. 2, été 1997, pp. 669-70; K. Uekusa, "La longue maladie de l'économie japonaise", *Cahiers du Japon*, no. 66, hiver 1995, pp. 33-8; N. Makino, "Les quatre crises qui menacent le Japon", *Cahiers du Japon*, no. 80, été 1999, pp. 15-17. Nous acceptons l'idée d'un délai, mais nous suggérons ici que le gouvernement et la bureaucratie se sont éventuellement resaisis sous les gouvernements de Hashimoto et de Obuchi en suggérant une réforme structurelle de l'économie laquelle a débuté avec le *Big Bang* financier de 1997-2001.

l'OCDE prenaient des proportions gigantesques par le biais des fusions et des acquisitions internationales, les banques japonaises se repliaient sur leurs activités nationales et fermaient leurs bureaux à l'étranger³. De plus, les entreprises de haute technologie ont accusé un retard important sur leurs concurrentes américaines dans le secteur des technologies de l'information et du logiciel, et ce, sans que la société japonaise puisse produire à l'instar des États-Unis une nouvelle classe d'entrepreneurs dans ce secteur⁴. La crise économique et la mondialisation ont remis en question la capacité du modèle économique à assurer la prospérité de l'Archipel, bref, la gestion de sa sécurité économique est mal en point.

C'est avec la crise économique comme toile de fond que nous proposons, dans ce chapitre, une analyse de la nouvelle politique commerciale du Japon et ses conséquences sur l'avenir du régionalisme asiatique. Depuis qu'il a été reconnu que la crise des années 1990 est structurelle, les efforts du gouvernement ont porté beaucoup plus sur une réforme en profondeur de l'espace économique national que sur les solutions à court terme (même si celles-ci n'ont pas été totalement ignorées comme en témoigne l'injection massive de fonds dans l'économie depuis 1992). La nouvelle politique commerciale est intrinsèquement liée à la restructuration et à la dérégularisation de l'économie. Comme l'entend le METI, elle représente une nouvelle définition des rapports économiques du Japon avec l'économie mondiale et, en particulier, avec les économies asiatiques⁵.

Le Japon est donc en train de passer d'une politique commerciale fondée sur le multilatéralisme à une nouvelle politique commerciale multi-stratifiée dont la principale caractéristique est la mise en place d'accords de libre-échange (ALE) bilatéraux et potentiellement régionaux. Ce changement de cap est probablement le plus important à survenir depuis l'adhésion du Japon au GATT et à l'OCDE.

³ W. W. Grimes, "Japan and Globalization: From Opportunity to Constraint", *Asian Perspective*, vol. 23, no. 4, 1999, p. 184.

⁴ Un exemple frappant: en 1988, le Japon contrôlait un peu plus de 60% du marché mondial des semi-conducteurs et les États-Unis, environ 39%. En 1997, la situation est inversée: les parts de marché respectives étaient de 29% et 50%! Et ce, malgré le fait que les firmes américaines avaient laissé aux firmes japonaises le secteur entier des DRAM pour se concentrer sur les semi-conducteurs pour les réseaux informatiques et internet. J. T. Macher *et al.*, "Reversal of Fortune?: The Recovery of the U.S. Semiconductor Industry", *California Management Review*, vol. 41, no. 1, 1998, pp. 111-2.

⁵ Voir à ce sujet : METI, *White Paper on International Trade 2001*, Tokyo, mai 2001. Texte disponible sur le site internet du ministère: <http://www.meti.go.jp>. Dans la foulée de la réforme de l'administration centrale, en janvier 2001, le célèbre MITI a changé de nom. Il se nomme dorénavant le METI (*Ministry of Economy, Trade and Industry*) ou, en français, le ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie.

A l'heure actuelle le Japon poursuit des négociations officielles seulement avec Singapour. Un ALE devrait être signé d'ici la fin de l'année et être effectif en avril 2002. Toutefois, la liste des pays candidats comprend, en Asie-Pacifique, la Corée, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ; dans les Amériques, le Chili, le Mexique et le Canada ; et en Europe, la Suisse⁶. Cependant, plusieurs au Japon et ailleurs en Asie souhaitent que l'ALE avec Singapour puisse être un premier pas dans la mise en place d'une zone de libre-échange asiatique qui engloberait, idéalement, l'ASEAN plus la Corée, le Japon et la Chine.

Les conséquences géoéconomiques de ces ALE sont considérables, tant sur les flux de capitaux et de marchandises que sur la position du Japon et de l'Asie dans les prochaines négociations multilatérales. Comme nous le verrons plus loin, Tokyo cherche par le biais de sa nouvelle politique commerciale à officialiser l'intégration très avancée des économies asiatiques et japonaise et placer la région, avec le Japon à sa tête, dans une position de force lors du prochain cycle de négociations multilatérales de l'OMC.

La notion de sécurité économique au Japon est particulière dans la mesure où elle est basée sur l'idée selon laquelle les relations économiques internationales sont fondamentalement antagonistes, conduites dans un ordre économique hiérarchisé et que les échanges commerciaux doivent être contrôlés pour le bénéfice de l'économie nationale⁷. Autrement dit, il n'existe pas, au sens libéral du terme, une harmonie possible entre les économies nationales qui sont d'ailleurs inégales en puissance et en ressources. De plus, la structure de l'économie internationale est hiérarchique puisque son unité fondamentale, comme cela est régulièrement présenté dans la pensée économique japonaise, est l'État-nation, et non pas le marché⁸. L'économie internationale peut certes amener des bénéfices – la coopération est toujours possible, même très souvent souhaitable – mais les échanges commerciaux peuvent aussi poser un danger pour la prospérité du pays s'ils remettent en cause l'autonomie de l'économie nationale et sa place dans la hiérarchie des grandes puissances.

La sécurité économique se définit, depuis 50 ans, d'une part, en relation avec la structure, naturellement incomplète, de l'économie et, d'autre part, en

⁶ La "candidature" de la Suisse a été soulevée par la Mission Okuda sur le redressement des économies asiatiques, mais aucune information est disponible sur la position du gouvernement japonais sur un ALE avec ce pays. Nous n'aborderons pas le cas de la Suisse dans ce texte.

⁷ Pour cette définition de la sécurité économique au Japon, je m'inspire de mon texte, "La notion de sécurité économique au Japon et sa dynamique depuis 1945", Montréal, UQAM, Groupe de recherche en économie et sécurité, vol. 4, no. 2, novembre 2000. <http://www.unites.uqam.ca/dandurand>.

⁸ A ce sujet, voir: B. Gao, *Economic Ideology and Japanese Industrial Policy: Developmentalism from 1931 to 1965*, Cambridge, Cambridge University Press.

relation avec l'économie internationale (ou mondiale) comme une source de bénéfices, mais aussi de risques pour la prospérité du pays. A cette fin, le Japon doit avoir une structure industrielle " optimale " pour maximiser les gains qu'il peut retirer du commerce extérieur⁹. Cette notion de sécurité a orienté la politique commerciale du Japon depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale et encore aujourd'hui est à la base des changements que Tokyo apporte à celle-ci. Toutefois, à la différence des années passées, l'Asie est maintenant incluse dans la gestion de la sécurité parce qu'elle forme avec l'économie japonaise une seule unité économique.

Dans un premier temps, nous proposons de faire le lien entre la crise économique des années 1990 et l'évolution de la conception japonaise du régionalisme. Nous proposons deux hypothèses lesquelles remettent en question la nature du régionalisme ouvert dont le Japon fait la promotion depuis les années cinquante. Dans un deuxième temps nous présentons les conséquences de la crise et les tentatives du gouvernement de restructurer l'économie japonaise face à la mondialisation et à la régionalisation, deux phénomènes indissociables qui remettent directement en question la promotion par Tokyo, depuis quatre décennies, du multilatéralisme et du régionalisme ouvert. Ensuite nous examinons la nouvelle politique commerciale du gouvernement et les possibilités d'ALE avec les pays mentionnés ci-dessus. Enfin, nous terminons par une analyse des réseaux de production des *keiretsu* en Asie orientale et leur rôle dans la construction du régionalisme asiatique.

⁹ M. Itoh *et al.*, *Economic Analysis of Industrial Policy*, San Diego, Academic Press, 1991.

CRISE ÉCONOMIQUE ET RÉGIONALISME : HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

A la différence des autres crises que le Japon a vécues depuis 1945, la récession des années 1990 est particulière dans la mesure où elle a mené à une nouvelle définition des rapports entre l'économie japonaise d'une part, et les phénomènes de la mondialisation et de la régionalisation de l'autre. Des changements importants se produisent donc sur trois niveaux : en premier lieu au niveau interne de l'économie japonaise, ensuite au niveau du régionalisme puis en troisième lieu, plus globalement, au niveau des relations économiques internationales.

Premièrement, le Japon est en train de remodeler radicalement son système économique. Le postulat de base demeure toutefois le même : l'économie nationale doit sa force à la capacité industrielle de ses entreprises, mais dorénavant dans le cadre d'une " méga compétition ", selon une expression du METI, à l'échelle mondiale qui ne laisse plus de place pour les entreprises peu efficaces, protégées, ou celles dont la majeure partie de leurs activités se fait sur le territoire nippon. Comme l'écrit Philippe Pons ;

" Le grand handicap du Japon est l'écartèlement de son économie entre deux pôles : un secteur hypercompétitif (automobile, acier, électronique) ; un autre tourné vers la consommation intérieure, retardataire, qui constitue un poids mais emploie 75% de la main d'œuvre et dont l'ajustement entraînerait un coût social important qui prendra donc beaucoup de temps "¹⁰.

Pons explique aussi – il se réfère à un ouvrage de Eamonn Fingleton– que le Japon produit dans le secteur industriel, malgré " dix années perdues ", 50 milliards \$US de plus que les États-Unis, et ce, avec la moitié de la population de son partenaire américain. La puissance industrielle du Japon demeure toujours considérable et les différents processus de dérégularisation, de réforme et de déréglementation, souvent imposés par l'État, visent en grande partie à s'assurer que les entreprises japonaises soient en mesure de concurrencer les entreprises étrangères autant sur le marché local que dans le reste du monde.

¹⁰ P. Pons, " Ne pas enterrer un Japon qui change ", *Le Monde*, mercredi 14 février 2001, pp. 1 & 18.

Deuxièmement, le Japon redéfinit ses rapports économiques avec le reste du monde et considère le phénomène de la mondialisation comme un nouveau défi comparable à l'arrivée, en 1853, des cuirassés noirs du Commandant Perry, qui avait forcé l'ouverture du Japon au commerce international. Cette redéfinition se place dans une perspective passablement différente du mouvement d'internationalisation des années soixante-dix où les entreprises japonaises étaient à la source de l'expansion mondiale de la puissance économique de l'Archipel. Aujourd'hui, la concurrence provient de l'extérieur, des États-Unis, de l'Europe et même de l'Asie ; une concurrence qui laisse peu de place aux firmes tournées vers le marché intérieur lesquelles devront, mondialisation oblige, affronter cette nouvelle concurrence directement sur le marché local.

Troisièmement, le Japon se tourne présentement vers l'Asie dans le but d'offrir de nouvelles fondations " politiques " à sa puissance économique dans la région. Depuis 1985, les entreprises japonaises ont développé en Asie des réseaux complexes de production qui ont grandement favorisé l'intégration économique *de facto* de la région. Hatch et Yamamura ont parlé, dès le début des années quatre-vingt-dix, d'une " alliance régionale de production " dans laquelle les réseaux de production des *keiretsu* ont intégré les économies asiatiques et de plus en plus de firmes locales dans un système (dont le noyau technologique se trouve au Japon) axé sur la production de biens de consommation de masse pour l'exportation vers le reste du monde¹¹. Ces réseaux se sont aussi avérés un moyen efficace pour contrôler le processus de désindustrialisation puisqu'ils ont permis de maintenir entre les mains des entreprises japonaises la production transférée vers l'Asie. Celle-ci est devenue une plate-forme d'exportation qui a fait en sorte que le Japon n'a jamais vécu une forme de désindustrialisation à l'américaine. Cette plate-forme permet aux entreprises japonaises de rester concurrentielles dans une grande variété de produits de consommation et de dégager les fonds et les capacités nécessaires pour faire avancer la structure industrielle du pays vers des secteurs à très haute technologie.

Ce processus d'intégration régionale *de facto* a toutefois été malmené par la crise asiatique de 1997-98. Les effets ont été, en fin de compte, moins économiques que politiques. Le Japon a reconnu que malgré le fait qu'il est la principale puissance économique dans la région, loin devant les États-Unis et l'Europe, son influence politique demeurait fragile comme l'a démontré la force d'influence du FMI, de la Banque mondiale et du gouvernement américain dans la résolution de la crise. Tokyo a réalisé qu'il devait formaliser et officialiser l'intégration *de facto*, mais très avancée, des économies asiatiques

¹¹ W. Hatch & K. Yamamura, *Asia in Japan's Embrace: Building a Regional Production Alliance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

et japonaise. Tokyo a donc laissé derrière lui ses préjugés sur les accords bilatéraux et régionaux de libre-échange. Dans cette optique la nouvelle politique commerciale du gouvernement a été influencée en grande partie par la nécessité de créer une zone de libre-échange dans la région de l'Asie de l'est. Comme le fait remarquer le METI, le Japon et l'Asie forment maintenant qu'une seule unité économique¹². Si on suppose que cette opinion est partagée par le gouvernement et les entreprises, il faut s'attendre à voir émerger un nouveau régionalisme asiatique dans lequel le Japon ne craindra plus de jouer un rôle politique important et proactif visant à gérer globalement cette " unité " économique¹³.

Deux hypothèses peuvent être formulées à ce moment-ci sur la nouvelle politique commerciale du gouvernement et par le fait même sur l'avenir du régionalisme asiatique.

Première hypothèse

Le Japon comme instigateur d'un nouveau régionalisme

Les accords bilatéraux et potentiellement régionaux de libre-échange que le Japon désire implanter dans le cadre de sa nouvelle politique commerciale complèteraient la division de l'économie mondiale en trois pôles régionaux : l'Asie-Pacifique, les Amériques et l'Europe. Cette conception de l'ordre économique international est souvent avancée au Japon comme la conséquence inévitable de la fin de la Guerre froide et du déclin hégémonique des États-Unis. De plus, la réponse des États à la mondialisation se trouverait dans un processus de régionalisation dont la logique, poussée à son extrême, mènerait à la formation de blocs économiques exclusifs et discriminatoires envers les tiers États (ce que le Japon a toujours cherché à éviter).

Le Japon abandonnerait donc sa position sur le multilatéralisme ou, dans une moindre mesure, celle-ci serait subordonnée à des ALE bilatéraux et régionaux. Selon cette logique, les ALE avec le Mexique et le Chili seraient en réalité une tentative d'établir deux têtes de pont : l'une dans l'ALENA et l'autre avec la future ZLEA. La priorité demeure toutefois de signer des ALE avec la Corée du sud et Singapour puisque de ceux-ci peut émaner un accord

¹² METI, " Challenges and Prospects for Economic and Industrial Policy in the 21st Century ", Tokyo, mars 2000a. Texte disponible sur le site internet du ministère: <http://www.meti.go.jp>.

¹³ En fait, il y a à peine un an, les opposants aux ALE étaient encore nombreux, en particulier au sein du ministère des Finances qui a toujours craint que le Japon ait à faire face un jour à la " forteresse Europe " ou à la " forteresse Amériques ". Celles-ci ne s'étant jamais matérialisées, des fonctionnaires du METI raillent leurs collègues du ministère des Finances en les appelant les " intégristes du multilatéralisme " ! S. Maejima, " Free Trade's Uneasy Alliance ", *Asahi Shimbun*, 4 mai 2000.

régional beaucoup plus important pour le Japon. D'ailleurs, le Livre blanc du METI sur le commerce extérieur de l'année dernière fait le lien direct entre l'intégration avancée du Japon aux économies asiatiques (comme le montrent les effets de la crise asiatique sur l'économie de l'Archipel) et les bénéfices à long terme pour la croissance économique de la région d'une zone de libre-échange. Jamais auparavant le METI n'avait présenté une telle analyse sur l'avenir du Japon en Asie.¹⁴

Cette hypothèse suggère deux changements stratégiques pour la sécurité économique du Japon :

Premièrement, le Japon injecte de la vigueur dans un processus de régionalisation moribond et qui a été passablement malmené depuis la crise asiatique de 1997-98. Il stimule la création d'une zone de libre-échange en Asie de l'Est, la seule grande région économique du monde à ne pas être liée par un ALE ou une union douanière (une telle situation est souvent présentée au Japon comme un anachronisme par rapport à la puissance économique de la région). A ce sujet, le ministre du Commerce sud-coréen, Shin Kook-Hwan, a déclaré l'année dernière qu'un ALE entre son pays et le Japon devrait mener éventuellement à la création, avec la Chine, d'une " zone économique " en Asie du Nord-Est en mesure de " résister " à l'Union européenne et à l'ALENA¹⁵.

Deuxièmement, il renforce sa position au sein de l'OMC et des autres institutions économiques multilatérales. En d'autres mots, une zone de libre-échange asiatique, sous le leadership du Japon, offrirait un contrepoids sérieux à l'influence de l'Europe et des États-Unis. En effet, le gouvernement japonais croit que l'harmonisation des systèmes politiques et économiques nationaux est le reflet des progrès rapides de la mondialisation. Dans cette optique, les États qui auront harmonisé sur le plan régional leurs politiques économiques devraient détenir une influence considérable dans l'élaboration des nouvelles règles économiques internationales lors du prochain cycle de négociations multilatérales¹⁶.

Le Japon, à la tête d'une zone de libre-échange qui aurait développé ses propres règles et normes selon des " valeurs asiatiques ", serait en mesure d'accentuer les rapports de force en sa faveur, et ce, sans renier son engagement envers une libéralisation multilatérale de l'économie mondiale, qui d'ailleurs lui profitera toujours, il faut le noter, ne serait-ce qu'en raison du très haut niveau de compétitivité de ses exportations sur le marché mondial.

¹⁴ METI, *White Paper on International Trade 2000*, Tokyo, mai 2000b.

¹⁵ *Nihon Keizai Shimbun*, 5 septembre 2000.

¹⁶ METI, *White Paper on International Trade 1999*, Tokyo, août 1999a.

Finalement, cette hypothèse est encore plus plausible si on examine les actions du gouvernement depuis la crise asiatique de 1997-98. On peut penser à l'idée d'un Fonds monétaire asiatique (FMA) qui n'a jamais été complètement abandonnée et qui refait surface continuellement; aux initiatives financières Miyazawa d'une valeur de 80 milliards \$US; à l'accord de Chiang Mai qui vise à la mise en place d'un système d'échange de devises étrangères avec plusieurs pays asiatiques pour palier à une nouvelle crise de liquidités; ou bien, finalement, à l'intérêt croissant du Japon pour une monnaie régionale commune et/ou d'un processus d'internationalisation du yen avec les marchés asiatiques comme axe de fondation¹⁷.

Deuxième hypothèse

Le Japon comme promoteur d'une complémentarité entre multilatéralisme et régionalisme

On pourrait saisir ce revirement politique comme une tentative d'acquérir une expérience et des connaissances précieuses pour la négociation ultime d'un ALE avec les États-Unis (il faut noter que le Japon a toujours craint que l'ALENA puisse devenir un outil de discrimination contre les pays tiers)¹⁸. Ces négociations seraient la suite logique des nombreuses négociations bilatérales menées avec Washington depuis la fin des années quatre-vingt. Dans ce cas-ci, le cadre multilatéral de libéralisation des échanges se voit complété par des négociations bilatérales plus flexibles, mais toujours fidèles aux objectifs et aux règles de l'OMC. Comme cela est de plus en plus reconnu par les autorités publiques, les ALE sont considérés comme des étapes vers la mondialisation des échanges susceptibles qu'ils sont d'accélérer les négociations entre les membres de l'OMC.

Le Japon pourrait renforcer sa position au sein de l'OMC avec des ALE qui respecteraient les normes de l'organisation ou même les dépasseraient. Il peut faire ainsi avancer sa vision de la libéralisation des échanges avec dans son jeu des ALE dynamiques. Si dans la presse japonaise l'idée d'un ALE avec les États-Unis a été suggérée, du côté des Américains, un tel accord ne semble pas

¹⁷ Pour une analyse en profondeur d'une intégration monétaire en Asie avec le yen comme principale devise, voir: C. H. Kwan, *Yen Bloc: Toward Economic Integration in Asia*, Washington D.C., Brookings Institution Press, 2001.

¹⁸ K. Okuda, "Japan's Perception of NAFTA", in L. Jayant & O.-Y. Kwasi (dir), *Unravelling the Asian Miracle: Exploration in Development Strategies, Geopolitics and Regionalism*, Hants (G.-B.), Dartmouth Publishing, 1996, pp. 171-83. D'ailleurs, après la création de l'ALENA, Ryutaro Hashimoto (avant de devenir premier ministre) avait déclaré que le Japon donnerait son soutien inconditionnel au EAEC si l'ALENA devenait un bloc économique discriminatoire. T. Akaha, "Three Faces of Japan", in Y. Yamamoto (dir), *Globalism, Regionalism and Nationalism: Asia in Search of Its Role in the 21st Century*, Oxford, Blackwell, 1999, p. 179.

être une priorité, ni pour l'exécutif, ni pour les entreprises, lesquelles profitent présentement de l'influence de leur gouvernement dans le processus de dérégularisation de l'économie japonaise pour investir des sommes considérables sur le marché local et prendre le contrôle d'entreprises japonaises, ce qui était autrefois *quasi-impossible*¹⁹.

Cette deuxième hypothèse suggère que le Japon cherche plutôt à équilibrer ses intérêts économiques entre l'Asie et les Amériques, en respectant des engagements traditionnels envers un cadre de négociation multilatéral. La politique commerciale multilatérale du gouvernement serait formalisée dans un cadre de travail libre-échangiste, comme l'ont été les nombreuses rondes de négociations bilatérales avec les États-Unis et l'Europe, lesquelles ont, selon le gouvernement japonais, toujours respecté la clause de la nation la plus favorisée²⁰. Toutefois cette hypothèse est moins solide que la première dans la mesure où elle ne prend pas en considération les conséquences majeures d'un ALE régional en Asie, ni le degré avancé d'intégration du Japon à celle-ci. Un tel ALE offrirait un leadership au Japon qu'il n'a pas présentement dans les négociations sur le libre-échange au sein de l'ASEAN.

* *
*
*

On conviendra que ces deux hypothèses remettent en question, l'une plus radicalement que l'autre, la politique commerciale du Japon fondée sur le multilatéralisme et redéfinissent les rapports entre son économie et l'économie mondiale. On peut suggérer alors que le Japon développe une nouvelle stratégie en matière de relations économiques internationales, laquelle demeure encore imprécise, mais qui annonce dans tous les cas une radicalisation de la défense de ses intérêts économiques. La dérégularisation et la restructuration de l'espace économique national exigerait, fondamentalement, une défense plus étroite de ses intérêts, en grande partie, en s'assurant que l'Asie puisse devenir une zone économique compatible avec les intérêts des entreprises japonaises.

¹⁹ Lors d'une conférence sur l'avenir de l'Asie organisée par le quotidien *Nihon Keizai Shimbun* en juin dernier, la délégation américaine expliquait qu'un ALE entre les États-Unis et le Japon peut apparaître "naturel", mais que l'ouverture du marché japonais aux produits agricoles américains apparaît comme un problème insurmontable. H. Tamura, "Japan Warms to Free Trade Concept", *Nihon Keizai Shimbun*, 14 juin 2001.

²⁰ OMC, *Examen des politiques commerciales: le Japon*, Genève, 1998, p. 28.

LA REFORME DE L'ÉCONOMIE JAPONAISE

Les problèmes économiques que le Japon a connus dans les dix dernières années ont été particulièrement difficiles. Il est en fait le seul pays industrialisé qui a dû faire face à un phénomène sérieux de déflation depuis la Grande Dépression des années trente²¹. Or, la reprise économique des deux dernières années a été si faible que les pressions déflationnistes ne sont jamais complètement écartées²². Depuis le premier trimestre de 2001 le gouvernement révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique et le pays risque de retomber à tout moment dans une nouvelle récession si les indices économiques ne s'améliorent pas rapidement²³. La hausse prématurée du taux d'escompte par la Banque du Japon n'a pas aidé. Avec les risques d'une nouvelle récession, celle-ci a été obligée au printemps 2001 de retourner à sa politique du taux d'intérêt zéro.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, les origines de la crise sont multiples, mais l'éclatement de la " bulle " financière en 1990 a été l'élément déclencheur des problèmes qui suivront les dix années suivantes. A l'heure actuelle les politiques keynésiennes et monétaristes ne fonctionnent plus et la marge de manœuvre du gouvernement pour sortir l'économie de l'impasse dans laquelle elle se trouve a été considérablement réduite par la présence, simultanément, d'une " trappe de liquidité ", d'un " *credit crunch* " et d'une crise de confiance des ménages et des entreprises sur la possibilité d'une reprise à court et moyen terme de l'économie. Cette " confluence d'événements " explique que malgré des taux d'intérêt proche de zéro depuis plusieurs années, les dépenses des entreprises et des ménages n'augmentent pas. De plus, l'injection massive de fonds dans l'économie par le gouvernement (plus de 700 \$É.-U.) depuis 1992 n'a pas amené une hausse des prêts et du crédit. Au contraire, les banques ont réduit leurs prêts, en

²¹ Voir à ce sujet : T. F. Cargill, M. M. Hutchison & T. Ito, *Financial Policy and Central Banking in Japan*, Cambridge, The MIT Press, 2000, p. 115.

²² Ainsi, l'index des prix à la consommation pour la grande région de Tokyo était, en juillet 2001, en baisse pour un 23^{ème} mois consécutif. *Japan Times*, 28 juillet 2001.

²³ *Nihon Keizai Shimbun*, " Economy Continues to Deteriorate: July Govt Report ", 11 juillet, 2001; *The Japan Economic Review*, 15 juin 2001, p. 1.

particulier aux PME dont les faillites n'ont cessé d'augmenter depuis 1997. Il est toujours possible que la Banque du Japon se donne des objectifs à long terme en matière d'inflation mais le conservatisme de celle-ci fait en sorte que cette solution n'est pas favorisée, et qui plus est elle a été maintes fois repoussée depuis que l'économiste américain Paul Krugman a suggéré qu'une inflation de 4% pour les quinze prochaines années serait la seule façon pour le Japon de se sortir de la trappe de liquidité dans laquelle il se trouve présentement²⁴. Bref, la stagnation des dix dernières années, " (...) has resulted in the most obvious desynchronization of the economic cycle among the industrial countries in the postwar period "²⁵.

Finalement, face à une telle situation, le gouvernement a choisi une réforme structurelle de l'économie dans l'espoir qu'un environnement plus concurrentiel, libre et sain mène à une reprise solide et à long terme de l'économie. Ainsi, plusieurs initiatives en matière de déréglementation ont été prises par le gouvernement depuis 1995. La première initiative d'envergure a été le " Programme d'action pour la déréglementation " de mars 1995 dans lequel on retrouve approximativement 2800 mesures, si on prend en considération les révisions de 1996 et, en particulier, de 1997 qui a vu le lancement du *Big Bang* financier (1997-2001). Les secteurs visés sont: immobilier et foncier, information et télécommunications, distribution, normes, certification et procédures d'importation, services financiers, valeurs mobilières et assurances, énergie, emploi et main d'œuvre; les questions relatives à l'environnement (pollution, déchets, protection), à la sécurité publique, aux marchandises dangereuses et à l'enseignement. En 1998, puis de nouveau en mars 2001, le plan triennal a été reconduit avec l'inclusion de nouveaux secteurs et l'élargissement de la portée de la déréglementation dans les secteurs déjà visés par le programme de 1995²⁶.

Ces mesures se poursuivent aussi dans le cadre de la " *U.S.-Japan Enhanced Initiative on Deregulation and Competition Policy* " qui a débuté en 1997. Les secteurs abordés sont en général les mêmes que ceux cités ci-dessus donnant

²⁴ Voir à ce sujet : T. M. Cargill *et al*, op. cit., 2000, pp. 145 et suiv.; P. Krugman, " Thinking about the Liquidity Trap ", *Journal of the Japanese and International Economics*, vol. 14, no. 4, décembre 2000, pp. 221-237. Toutefois il faudrait que la Loi sur la Banque du Japon soit modifiée pour permettre un ciblage inflationniste. M. Itoh & N. Shimoi, " On the Role of Monetary Policy in a Deflationary Economy: The Case of Japan ", *Journal of the Japanese and International Economics*, vol. 14, no. 4, décembre 2000, pp. 238-260.

²⁵ R. Ramaswamy & C. Rendu, " Japan's Stagnant Nineties ", *IMF Staff Papers*, vol. 47, no. 2, 2000, p. 259.

²⁶ Les informations sur le processus de dérégulation de l'économie sont tirées de: OCDE, *La réforme de la réglementation au Japon*, Paris, 1999; OMC, *Examen des politiques commerciales : Japon*, Genève, 1998; METI, " Measures for Promoting Foreign Direct Investment in Japan ", Tokyo, 1999b; Ministère des Affaires étrangères, " The Three-Year Program for Promoting Deregulation as Revised ", Tokyo, mars 1999a.

ainsi encore plus de poids au processus de déréglementation et imposant au gouvernement le respect de ses engagements en faveur de la restructuration de l'économie depuis 1995²⁷.

Ces mesures de déréglementation et de restructuration de l'économie sont les plus importantes jamais prises par le gouvernement et visent, d'une part, à ouvrir l'économie à la concurrence interne et externe et, d'autre part, à reformuler les méthodes de réglementation de l'administration centrale en facilitant l'entrée de nouveaux joueurs (japonais ou non) sur le marché et en diminuant considérablement les tracasseries administratives dans les rapports entre la bureaucratie et les entreprises.

Même si le rythme des réformes est plutôt lent et soumis aux pressions constantes des groupes d'intérêts et des partis politiques, le Premier Ministre Koizumi a réitéré à maintes reprises sa volonté de poursuivre les réformes entreprises par les gouvernements Hashimoto, Obuchi et Mori depuis 1996, entre autres, en obligeant les banques à se débarrasser de leurs mauvaises créances d'ici 2 ou 3 ans.

En retour, la dérégularisation et la déréglementation de l'économie exigent que les entreprises fonctionnent selon un modèle de gestion qui sera compatible avec la mondialisation et les entreprises étrangères. Le gouvernement s'est donné une nouvelle politique industrielle qui vise à remodeler le système économique par le biais de la création d'entreprises en mesure de concurrencer les firmes étrangères, non seulement sur le territoire nippon comme cela se faisait auparavant, mais partout dans le monde, signifiant ainsi la fin de la division dualiste de l'économie en un secteur hyper compétitif axé sur l'exportation et un secteur défensif tourné vers le marché intérieur. Par le passé celui-ci a permis la mise en place d'une structure industrielle complète et contré les efforts des firmes étrangères de s'établir sur le territoire, donnant ainsi une cohérence et une puissance " nationalistes " au système économique. La nouvelle politique industrielle vise à maintenir un certain degré de " nationalisme " économique face à la mondialisation et à l'ouverture du pays aux investissements étrangers.

Le premier pas dans l'établissement d'une nouvelle politique industrielle a été franchi lorsque le gouvernement a présenté son " Programme pour une réforme de la structure économique " en décembre 1996. Celui-ci présentait assez vaguement les objectifs du gouvernement sur les changements à apporter à la structure industrielle. Il a été ensuite clarifié dans le " Plan d'action pour la réforme de la structure industrielle " de mai 1997 et le

²⁷ Ministère des Affaires étrangères, " Fourth Joint Status Report on the U.S.-Japan Enhanced Initiative on Deregulation and Competition Policy ", Tokyo, 30 juin 2001. Texte disponible sur le site internet du ministère: <http://www.mofa.go.jp>

“ Programme de revitalisation industrielle ” de janvier 1999. Finalement, le gouvernement mettait en place, dans la foulée de la réforme de l'administration centrale, le Conseil pour la renaissance industrielle en juillet 2000. Le Conseil est rattaché au Bureau du Premier Ministre et présidé par celui-ci²⁸. La crise asiatique a aussi accéléré le processus de définition de la politique industrielle. La crise a montré l'intégration étroite entre l'Asie et le Japon et l'urgence pour ce dernier de revoir sa stratégie industrielle et financière pour la région.

En général les documents du gouvernement suggèrent que la politique industrielle doit viser la création d'une économie axée vers l'extérieur, compétitive dans tous les secteurs et en particulier dans les “ secteurs de l'avenir ” ciblés par le gouvernement.²⁹ Les entreprises devront être en mesure de répondre rapidement à la demande de nouveaux biens et services et de créer une offre pour des biens produits par les industries de l'avenir. A la base de cette stratégie on retrouve l'idée que les technologies industrielles devront devenir la force des nouvelles industries et maintenir le leadership du Japon dans ce domaine. A cet égard, ce n'est pas un hasard si présentement les voitures “ écologiques ” sur le marché nord-américain sont deux modèles japonais, l'un de Toyota et l'autre de Honda. Leur seule présence offre une image très précise des objectifs industriels du METI pour les prochaines années.

Parmi les nouveaux outils disponibles pour les entreprises japonaises, le plus important sera probablement la légalisation des holdings. Après la Deuxième Guerre mondiale les holdings furent interdits par les Américains qui y voyaient une des causes qui avait mené le Japon à la guerre³⁰. Avec un amendement à la Loi anti-monopole et le vote par la Diète de nouvelles lois sur la fiscalité et la comptabilité des entreprises, le gouvernement a permis la réorganisation des entreprises financières, commerciales et industrielles sous la forme de holdings³¹. Le gouvernement préparait ainsi le terrain en vue d'une

²⁸ JETRO, “ Industrial Rebirth Council to Expand Scale of Japanese Economic Reform Initiatives ”, *Focus*, 18 septembre 2000.

²⁹ Les secteurs de l'avenir sont : services de santé; qualité de vie et loisir; information et télécommunications; nouvelles technologies de production; distribution et logistique; environnement; gestion-conseil; biotechnologies; développement urbain; nouvelles énergies; ressources humaines; mondialisation économique; logement; et le transport maritime. METI, *Policies for an Increasingly Globalized Economy*, Tokyo, 1999c, p. 10.

³⁰ Avant 1945 les *zaibatsu* utilisaient les holdings pour concentrer leur puissance économique au sein d'une compagnie “ familiale ”. La dissolution de ce type d'actionnariat familial aura permis aux différentes compagnies de se reconstituer sous la forme des *keiretsu* dont l'actionnariat repose sur les participations croisées.

³¹ Commission anti-monopole, “ Outline of the Partial Amendment of the Antimonopoly Act Concerning the Holding Company Regulations, etc ”, Tokyo, juin 1997. <http://www.jftc.admix.go.jp/e-page/press/970611.html>.

consolidation des institutions financières pour qu'elles soient en mesure de faire face à l'arrivée, sans restrictions, des sociétés étrangères dans tous les secteurs du système financier graduellement dérégularisé depuis 1997. Les entreprises financières ont été les premières à profiter de la légalisation des holdings, mais rapidement les autres entreprises ont utilisé la nouvelle loi sur les holdings pour fusionner, acquérir et créer de nouvelles entreprises souvent entre des firmes de différents *keiretsu*.

A priori il n'y avait pas lieu pour le gouvernement de légaliser les holdings. Les entreprises pouvaient fort bien se restructurer dans le cadre des *keiretsu* et, si cela était impossible, elles pouvaient le faire à l'extérieur du groupe, mais ce qui aurait signifié la fin des *keiretsu* et de l'actionnariat communautaire. En fait, la loi sur les holdings permet la création d'entreprises géantes en mesure de résister à la " méga concurrence " de la mondialisation, sans que les *keiretsu* soient démantelés puis rachetés par des firmes étrangères. La légalisation des holdings a donc deux objectifs :

- Créer un réseau inter-*keiretsu* par le truchement des holdings. Le METI favorise la coopération des firmes de plusieurs *keiretsu* qui sont actifs dans le même secteur économique. Les holdings deviennent un moyen pour permettre aux filiales de se spécialiser et de profiter d'importantes économies d'échelle sans remettre en question leurs relations à long terme avec les autres firmes du groupe.
- Par la création du holding et la fusion d'entreprises le gouvernement cherche à accélérer le développement de nouvelles firmes en mesure d'être concurrentielles sur les marchés mondiaux, en particulier dans les secteurs de l'avenir ciblés par le METI. La concurrence au niveau national est moins importante que par le passé. Cette concurrence proviendra de l'étranger comme en témoigne l'établissement rapide de plusieurs sociétés financières et commerciales étrangères sur le sol japonais depuis 1998. A cet égard donc, la création de " champions mondiaux " a la priorité sur la concurrence au niveau national.

Les holdings sont donc un nouveau mécanisme défensif du système économique national. Ils ne remplaceront pas les *keiretsu*, mais vont créer une nouvelle strate dans la division du travail, des petites PME aux réseaux inter-*keiretsu*. Ceux-ci seront en fait essentiellement axés sur la compétition à l'échelle globale. La dérégulation de l'économie n'a pas une raison d'être libérale mais cherche à purger l'économie des firmes qui ne sont pas capables ou refusent de s'ajuster à la nouvelle donne des échanges commerciaux mondiaux. Les holdings offrent aux entreprises une nouvelle compétitivité face aux firmes étrangères, mais toujours en gardant à l'esprit que les parts de marché sont plus importantes que les profits et le rendement des actions.

Dans ce contexte, le gouvernement est aussi venu à la conclusion que la réforme de l'économie exige en retour une nouvelle articulation des relations économiques extérieures du Japon pour que les firmes nationales puissent bénéficier des avantages de la mondialisation, et non seulement en subir les conséquences. Bref, comme le fait remarquer le METI dans son plus récent Livre blanc sur le commerce extérieur, le Japon doit développer une "synergie" et les "liens organiques" entre l'économie nippone et l'économie mondiale pour redonner le dynamisme et la flexibilité nécessaire pour faire face à la mondialisation et à la maturité de sa structure industrielle³². Les politiques économiques internes et externes doivent être "fusionnées" dans le cadre d'une politique commerciale multi-stratifiée en mesure de défendre les intérêts du Japon sur la scène économique internationale.

³² METI, *White Paper on International Trade 2001*, Tokyo, 18 mai 2001.

LA NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE DU JAPON & LE RÉGIONALISME ASIATIQUE

Le régionalisme ouvert

Le Japon a depuis longtemps favorisé une forme de régionalisme ouvert pour la région de l'Asie-Pacifique. Lors de la Conférence ministérielle du Plan de Colombo tenue à Singapour en 1955, la délégation japonaise a défendu l'idée d'un régionalisme ouvert pour l'Asie fondé sur la coopération et le développement économique³³. Depuis cette date le Japon a participé à l'établissement de plusieurs organisations et institutions régionales³⁴. En général celles-ci ont démontré des caractéristiques communes et originales à l'Asie :

- Un dialogue informel et constructif dans le cadre de conférences ou de forums caractérisés par un faible niveau de légalisation et d'institutionnalisation.
- Une adhésion ouverte à tous les pays et aux nombreux autres acteurs de la région, en particulier le secteur privé.
- Le rapprochement économique et politique des pays membres par le truchement d'accords et de programmes développés dans un processus de décision consensuel et volontariste.
- La promotion d'un processus d'intégration économique régionale *de facto* et sous la gouverne des forces du marché.

L'APEC, la plus importante organisation régionale dont est membre le Japon, a développé une structure organisationnelle et un processus décisionnel similaires aux objectifs défendus par Tokyo. L'APEC, malgré un programme

³³ Y.-H. Jo, *Japanese Geopolitics and the Greater East Asia Co-Prosperty Sphere*, Thèse de doctorat, Washington D. C., The American University, 1964, pp. 263-4.

³⁴ Le Japon a participé à la création de la Banque asiatique de développement (BAD), la *Pacific Trade and Development Conference* (PAFTAD), le *Pacific Basin Economic Council* (PPEC), le *Pacific Economic Cooperation Council* (PECC) et l'APEC. Pour plus de détails sur le rôle du Japon dans ces organisations voir : É. Boulanger (dir), *L'APEC*, Rapport de recherche, Groupe de recherche en économie et sécurité / Chaire Téléglobe Raoul Dandurand, mai 2001.

ambitieux à long terme de libéralisation et de facilitation des échanges, demeure essentiellement une organisation non discriminatoire axée sur la coopération économique avec un processus décisionnel à caractère consensuel et un membership diversifié trans-pacifique.

Le régionalisme ouvert s'oppose à toute forme de bloc économique discriminatoire. Dans cette optique le Japon est demeuré silencieux lorsque la Malaisie a proposé la création du *East Asian Economic Caucus* (EAEC) pour défendre les intérêts économiques de l'Asie dans les négociations multilatérales et faire contrepoids à l'influence grandissante de l'APEC. D'ailleurs, le EAEC s'opposait directement aux initiatives japonaises de l'époque qui cherchaient à intégrer les États-Unis et le Canada à la région de l'Asie-Pacifique par le truchement de l'APEC. Le régionalisme ouvert était concomitant avec la politique commerciale multilatérale du gouvernement.

Cependant, la position du Japon envers le régionalisme ouvert tend à s'effriter comme le montre l'intérêt de Tokyo pour les ALE. Les efforts du gouvernement japonais en matière de régionalisme depuis 1998 ont la particularité, d'une part, d'officialiser une intégration *de facto* très avancée et, d'autre part, d'exclure les États-Unis des nouveaux arrangements régionaux, bref, le Japon remet en question les principes de base du régionalisme ouvert auxquels il adhéraient depuis plus de quatre décennies. Dans cette optique le régionalisme ouvert n'a plus sa place dans la nouvelle politique commerciale multi-stratifiée du gouvernement.

La nouvelle politique commerciale du Japon

La nouvelle politique commerciale du gouvernement est probablement le principal indicateur de la volonté du Japon de modifier, dans le cadre de la mondialisation, ses relations économiques extérieures et la façon dont il envisage ces changements, en particulier pour le régionalisme économique.

C'est vers la fin de 1998 que le gouvernement a reconnu officiellement la nouvelle politique commerciale en annonçant, entre autres, la mise en place d'études de faisabilité sur un accord de libre-échange avec la Corée lors du Sommet de Kagoshima entre les chefs d'État des deux pays. Mais depuis quelques années déjà, un processus de réflexion avait lieu au sein du METI et du JETRO sur la pertinence de modifier, ou de compléter par d'autres outils politiques, sa politique traditionnelle favorisant le multilatéralisme³⁵. Cette

³⁵ Noboru Hatekeyama, ancien sous-ministre aux Affaires internationales du METI et président actuel du JETRO, a été un des plus grands défenseurs d'une nouvelle politique commerciale et d'ALE avec, entre autres, le Mexique. Son influence a été primordiale sur l'ancien ministre du METI pour qu'il

dernière favorisait l'idée selon laquelle la libéralisation et la facilitation des échanges et des investissements devaient se faire en premier lieu dans le cadre d'institutions internationales comme l'OMC et l'OCDE. La nouvelle politique commerciale multi-stratifiée que le gouvernement a adopté suggère plutôt que celui-ci devrait s'engager dans la négociation et la signature d'accords bilatéraux et régionaux sans toutefois renier sa position sur les bénéfices à long terme d'un cadre multilatéral de négociation³⁶. Nous reviendrons sur cette définition, mais pour l'instant, quatre événements majeurs ont fait en sorte que le gouvernement présente une nouvelle formulation de sa politique commerciale :

- Environ 113 accords bilatéraux et régionaux de libre-échange et d'union douanière sont en vigueur présentement dans le monde et plusieurs autres sont en attente de ratification. Le gouvernement japonais reconnaît, d'une part, que ce phénomène est un processus irréversible et, d'autre part, que plusieurs de ces accords, comme l'ALENA, l'Union européenne ou le MERCOSUR ont été bénéfiques pour la croissance des pays membres, et surtout, qu'ils n'ont pas donné lieu à des blocs économiques fermés aux pays tiers et qu'ils respectent les dispositions de l'OMC. En retour, le gouvernement reconnaît maintenant que l'industrie japonaise a subi des torts importants parce que le Japon *n'a pas signé* d'ALE plaçant ainsi les entreprises dans une position défavorable en comparaison aux firmes américaines et européennes³⁷.
- L'échec des négociations de Seattle est venu confirmer deux choses: premièrement les limites inhérentes à un cadre de travail multilatéral composé de 140 pays (en novembre 2000) et, deuxièmement, que le Japon doit chercher d'autres avenues possibles pour assurer l'ouverture des marchés étrangers à ses produits, services et investissements.
- Plusieurs pays ont fait part au Japon de leur intérêt pour un ALE bilatéral. Les deux points précédents font en sorte que le Japon ne peut ignorer indéfiniment ces requêtes qui le placent dans une position d'autant plus avantageuse qu'il n'en est pas l'instigateur. Telle est la situation actuelle du Japon avec le Mexique, le Chili, la Corée et probablement avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et la Suisse. Un ALE sera signé avec Singapour d'ici la fin de l'année.
- Enfin, la crise asiatique a montré que l'influence des Américains dans la région était considérable et que le Japon, malgré toute sa puissance

accepte la proposition des hauts fonctionnaires de ce ministère sur les bénéfices que le Japon pourrait retirer d'ALE. On dit que la réflexion du METI sur les ALE a commencé en 1995.

³⁶ Y. Shimizu, "Bilateral Talks Signal Shift in Trade Policy" *Nihon Keizai Shimbun*, 24 janvier 2000; METI, *White Paper on International Trade 2000b*, Tokyo, mai 2000.

³⁷ METI, *White Paper on International Trade 2001*, Tokyo, mai 2001.

économique en Asie, avait peu d'influence politique dans une situation critique. L'intégration *de facto* des économies asiatiques et japonaise n'a pas permis au gouvernement de jouer un rôle dans la résolution de la crise à la hauteur de sa puissance et selon sa propre vision des causes de la crise, laquelle différerait considérablement de la vision des États-Unis et du FMI. Des ALE deviennent un moyen pour officialiser, en quelque sorte, son influence sur l'Asie. On peut donc supposer que la crise asiatique a précipité les choses et a forcé le gouvernement à remettre en question son soutien inconditionnel au multilatéralisme.

La politique commerciale multi-stratifiée est un revirement complet de la position du Japon sur la libéralisation des échanges au niveau mondial. Avec la Chine, la Corée et Taiwan, le Japon est l'un des très rares pays à ne pas être membre d'une union douanière, d'une zone de libre-échange ou d'accords régionaux préférentiels. Les conséquences peuvent s'avérer majeures sur la structure de l'ordre économique international, en particulier avec la Chine qui se retrouverait de plus en plus isolée si un ALE voit le jour entre le Japon, Singapour et la Corée et potentiellement avec d'autres pays asiatiques. La Chine et Taiwan deviendraient ainsi les deux seules grandes puissances économiques à ne pas participer à une forme ou une autre d'accord régional.

Les objectifs du gouvernement ne sont pas encore clairement définis. La position officielle insiste sur le fait que cette nouvelle politique commerciale ne remet pas en question le multilatéralisme comme cadre de travail optimal pour la libéralisation des échanges et que les ALE devront respecter les règles de l'OMC en matière de commerce international. Cependant, la volonté du gouvernement d'exclure l'agriculture des négociations bilatérales et la possibilité que les ALE avec Singapour et d'autres pays asiatiques mènent à un accord régional, avec le Japon au centre de ce processus, envoient comme signal que celui-ci est résolu à défendre ses intérêts commerciaux par des moyens plus efficaces que ceux offerts par le multilatéralisme.

De plus, la politique commerciale multi-stratifiée de Tokyo se présente aussi comme un outil pour faire face à la mondialisation. Dans son rapport de juin 1999 sur le phénomène de la mondialisation, le Conseil économique de l'Agence de planification économique écrit :

" (...) in a country that has succeeded in responding to globalization, improvements in economic efficiency as well as diversification in goods and services will greatly contribute to enhance the standard of living for its residents. (...) However (...) countries that fail to respond to globalization will have stagnant economic development for the following reasons: 1) internationally competitive corporations and human resources will leave the country in search of better business opportunities; 2) foreign funds and direct investments which are necessary for the development will not flow in; and 3) companies which

failed to sufficiently improve their efficiency will have no choice but to withdraw from the markets ”³⁸.

Le Conseil fait référence tant aux bénéfices qu’aux dangers de la mondialisation. L’instabilité financière et industrielle de l’Asie depuis la crise de 1997-98 est une démonstration des périls de la mondialisation et, dans cette perspective, réclame une nouvelle infrastructure économique internationale dont l’établissement ne passerait pas par l’OMC, mais en premier lieu par une régionalisation tripartite de l’économie mondiale dont découlerait un nouveau système multilatéral. En conséquence, écrit le Conseil (...), as an economic strategy for the 21st century, Japan should be aware of the significance of regional alliances and unions, and place a high priority on such a strategy as an effective tool for foreign policy ”.

Pour sa part, le METI met considérablement l’emphase sur le fait que les prochaines négociations multilatérales devront respecter la diversité des systèmes socio-économiques et culturels des États-nations. En fait, le METI définit la mondialisation comme une nouvelle étape historique et culturelle marquée par l’approfondissement des échanges sur une échelle globale et par le rapprochement et le contact permanent de plusieurs civilisations et sociétés³⁹. Dans cette perspective, la mondialisation économique est :

“ (...) the way in which economic players are responding to the advance of information by seeking a global relevance weaving all elements of economic activities around the world — information, finance, human resources, technology, investment, etc. — into a single cloth ”⁴⁰.

La mondialisation n’est pas un processus d’homogénéisation des sociétés, ni une forme de convergence des systèmes économiques nationaux, mais le rapprochement spatio-temporel des sociétés et des entreprises. Le régionalisme devient une réponse des États vis-à-vis la mondialisation. Selon le METI, les prochaines négociations multilatérales devront être en mesure de présenter des “ mécanismes d’ajustement rapides et flexibles ” pour que le système économique international s’adapte à la diversité des “ expériences ” nationales et régionales.

Comme son nom l’indique, la nouvelle politique commerciale multi-stratifiée du gouvernement se divise en plusieurs niveaux d’action dont les objectifs se rejoignent éventuellement puisque chacun de ces niveaux est considéré comme un outil pour assurer au Japon la plus grande ouverture

³⁸ Agence de planification économique / Conseil économique, “ Report of the Globalization Committee ”, Tokyo, juin 1999. http://www.epa.go.jp/99/e/19990629_e-global-e.html.

³⁹ METI, *The Economic Foundation of Japan’s Trade Policy: Promoting a Multi-Layered Trade*, Tokyo, août 2000c, chapitre 1. Texte disponible sur le site internet du METI: <http://www.meti.go.jp>.

⁴⁰ Ibidem.

possible des marchés extérieurs et la compétitivité de ses entreprises nationales dans ces marchés. A un premier niveau nous retrouvons les ALE et autres ententes bilatérales puis, à un deuxième niveau, les institutions régionales et, enfin, le multilatéralisme et l'OMC.

Les accords de libre-échange et autres ententes bilatérales

A ce premier niveau, les ALE ne sont pas les seuls outils que le Japon utilise pour renforcer sa présence et son influence politique sur la région. Les ALE sont des objectifs à moyen et long terme et dans cette perspective Tokyo a présenté plusieurs initiatives visant à contrebalancer rapidement l'influence grandissante des Américains depuis la crise asiatique et à stabiliser la situation financière et monétaire de la région. Les principales initiatives sont :

Les initiatives financières Miyazawa

- L'accord de Chiang Mai
- Les accords de coopération et de développement dans le cadre des programmes d'aide publique au développement

Les initiatives Miyazawa

Les initiatives financières Miyazawa (du nom du ministre des Finances de l'époque) ont fait suite à l'échec du gouvernement japonais d'imposer sa propre solution à la crise financière par le biais d'un FMA. Elles peuvent être considérées comme le premier geste du Japon, après la crise, pour raffermir ses liens politiques avec l'Asie. Ces initiatives se sont traduites par la mise en place d'un fonds de 80 milliards \$US pour le redressement financier des pays touchés par la crise. Ce fonds a déjà été utilisé à la hauteur de 70 milliards \$US⁴¹. Avec l'échec du FMA, le Japon a voulu offrir aux pays asiatiques les ressources financières nécessaires, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel du FMI, en injectant les liquidités requises pour redresser la situation de leurs banques et grandes entreprises. Un point important des initiatives Miyazawa est que les conditions liées aux prêts du Japon sont beaucoup moins strictes que celles imposées par le FMI et elles ont comme objectif d'injecter de nouveaux fonds dans l'économie régionale sans l'imposition d'ajustement structurel⁴².

⁴¹ Ministère des Affaires étrangères, "Asian Economic Crisis and Japan's Contribution", Tokyo, octobre 2000a. Texte disponible sur le site internet du ministère: <http://www.mofa.go.jp>. K. Hamada, "From the AMF to the Miyazawa Initiative: Observations on Japan's Currency Diplomacy", *The Journal of East Asian Affairs*, vol. 13, no. 1, été 1999, pp. 32-8.

⁴² C. W. Hughes, "Japanese Policy and the East Asian Currency Crisis: Abject Defeat or Quiet Victory?", *Review of International Political Economy*, vol. 7, no. 2, été 2000, p. 222.

L'accord de Chiang Mai

L'accord de Chiang Mai de mai 2000 entre le Japon, la Chine, la Corée du Sud et les pays de l'ASEAN vise la création d'un fonds de réserve régional en devises étrangères pour faire face à une nouvelle crise de liquidités. L'objectif de cette initiative est double. D'une part, éviter une répétition de la crise financière de 1997-98 en offrant à la région l'assurance d'une certaine stabilité monétaire et, d'autre part, lui permettre une plus grande autonomie financière à l'égard des institutions internationales comme le FMI et la Banque mondiale. Pour plusieurs au Japon, une des causes de l'instabilité financière de l'Asie est la " dépendance excessive de celle-ci envers le dollar américain ", selon les mots de Masahiko Komura, ancien ministre des Affaires étrangères⁴³. Ce fonds vient officialiser, pour la première fois, une stratégie régionale en matière de contrôle des monnaies en gardant à l'extérieur du processus décisionnel, les États-Unis, le FMI et la Banque mondiale.

Autres accords et ententes de coopération

Depuis une décennie, le Japon est le plus important donateur de fonds en matière d'aide publique au développement (APD). A cet égard une large part de ces fonds prend la direction de l'Asie et traditionnellement l'APD suivait un schéma dans lequel le Japon offrait l'aide nécessaire pour développer les infrastructures industrielles, commerciales et sociales nécessaire au décollage des pays asiatiques et pour permettre d'accueillir les IDE massifs des entreprises japonaises⁴⁴.

Même si cette politique tient toujours une place prédominante dans l'APD, le gouvernement japonais insiste de plus en plus sur l'importance d'une aide immatérielle ou, en d'autres mots, d'un " soutien intellectuel " aux gouvernements et aux entreprises de la région. Le niveau de développement de plus en plus avancé des pays asiatiques, l'influence grandissante des Américains et du FMI et l'idée que la mondialisation amène une division tripartite de l'économie internationale, ont fait en sorte que le Japon cherche maintenant à homogénéiser et à standardiser les politiques économiques

⁴³ Ministère des Affaires étrangères, " Statement by the Minister of Foreign Affairs Masahiko Komura on the Occasion of the ASEAN+10 Meetings ", Tokyo, juillet 1999b. Texte disponible sur le site internet du ministère: <http://www.mofa.go.jp>.

⁴⁴ Pour plus de détails sur le rôle de l'APD du gouvernement japonais, voir : É. Boulanger, " Le statut du Japon en Asie : économie, politique et sécurité ", Montréal, UQAM, Groupe de recherche sur l'intégration continentale / Groupe de recherche en économie et sécurité, janvier 2000. <http://www.unites.uqam.ca/gric>.

(industrielles, fiscales, monétaires, etc.) des pays asiatiques sur la base de ses propres politiques économiques au lieu de développer strictement les infrastructures régionales.

Il serait trop long ici d'énumérer les programmes développés par le gouvernement, mais en général ils sont associés de près aux fonds octroyés dans le cadre des initiatives Miyazawa et aux programmes de coopération développés au sein de l'APEC et de l'ASEAN. Ainsi, des programmes extensifs de développement et de réorganisation des mécanismes et des institutions économiques ont été proposés à la Malaisie, aux Philippines et à certaines régions côtières de la Chine. Le " plan de restructuration industrielle " du gouvernement thaïlandais, qui fait suite à la crise, est financé par le Japon et des experts du METI (une centaine sur une période de deux ans) sont sur place pour mettre en œuvre un plan d'action qui a comme but de renforcer la compétitivité de 13 secteurs industriels stratégiques. En février 1999, une équipe d'experts financiers du gouvernement a été dépêchée à la Banque centrale d'Indonésie pour l'aider à restructurer le système de financement du commerce extérieur et une équipe a aussi été envoyée en Thaïlande pour créer une agence pour les PME semblable à celle du gouvernement japonais⁴⁵. Récemment le gouvernement annonçait la création en Asie, d'ici 2003, de 30 centres de formation en technologie de l'information. La proposition de Tokyo vise en grande partie à diminuer l'écart technologique de l'Asie avec l'Europe et les États-Unis, d'enrayer la fuite des " cerveaux " vers ces deux régions et d'homogénéiser les systèmes informatiques des gouvernements et, potentiellement, des entreprises asiatiques⁴⁶.

Tokyo a donc déployé des efforts considérables depuis la crise asiatique pour raffermir son influence sur, et accélérer l'intégration politique et économique de la région. Ces efforts ne sont pas étrangers à l'idée que l'Asie doit avoir une seule politique économique laquelle requiert un degré élevé d'homogénéisation des systèmes économiques et financiers, et des politiques publiques.

Les accords de libre-échange

Les ALE forment le pivot de la nouvelle politique commerciale du gouvernement et sont la suite logique aux efforts de celui-ci de mettre en place

⁴⁵ JETRO, *White Paper on Foreign Direct Investment*, Tokyo, 1999, p. 42; *The Japan Economic Review*, 15 mars 1999, p. 6; METI, *The Economic Foundation of Japanese Trade Policy*, Tokyo, 2000c.

⁴⁶ *Nihon Keizai Shimbun*, 4 janvier 2001. Cette initiative fait suite au Sommet du G7 de 2000 qui se tenait à Okinawa. Lors de ce sommet on avait lancé l'idée d'une coopération nord-sud en vue de réduire l'écart technologique des PVD.

un modèle de développement " asiatique " similaire à sa propre expérience. En d'autres mots, les ALE sont les liens " organiques " que le METI cherche à construire entre l'économie japonaise et le reste du monde. Dans cette section nous allons faire le point sur les négociations en cours et sur les pays que le Japon considère comme des candidats potentiels pour la signature d'un ALE.

Singapour

C'est avec Singapour que le Japon signera, probablement en décembre 2001, le premier ALE de son histoire. Celui-ci prendra effet en avril 2002 selon l'échéancier proposé par les deux pays. Peu d'obstacles ont été soulevés jusqu'à présent dans les négociations entre les deux pays, entre autres parce que la question de l'agriculture ne se pose pas pour ces deux pays fortement industrialisés. Les échanges commerciaux dans ce secteur étaient évalués à seulement 267 \$US en 1998 (globalement, le Japon importait la même année 41 milliards \$US de produits alimentaires). Le Japon et Singapour formeront en 2002 un marché unique dans lequel s'échangent annuellement 32 milliards \$US de biens et services, en particulier des composantes et des biens manufacturés à forte valeur ajoutée.

Du côté de Singapour, un ALE avec le Japon s'intègre parfaitement bien dans la stratégie du gouvernement de Goh Chok Tong qui vise à faire de la cité-État un centre financier, commercial et manufacturier incontournable de l'Asie-Pacifique. Elle joue à fond la carte de la mondialisation, des ALE et des FMN en s'établissant comme un carrefour majeur de la nouvelle économie au sein de l'Asie.

Du point vue historique, les ressentiments anti-japonais ne se comparent pas à ceux qu'on retrouve en Corée du sud. Singapour a été sous contrôle colonial du Japon pendant quelques années seulement lors de la Deuxième Guerre mondiale. L'ancien Premier Ministre Lee Kuan Yew (au pouvoir de 1959 à 1990) a été le plus grand partisan, avec le Premier Ministre Mahathir de Malaisie, d'un rapprochement économique et stratégique du Japon avec l'Asie orientale. Le Japon a joué un rôle important dans le développement de la cité-État. Celle-ci a reçu plus d'aide au développement en provenance du Japon que de tout autre pays. Cette aide, qui a pris la forme d'une coopération technique avancée, s'est maintenue jusqu'à très récemment (1998). Cela est tout de même unique puisque Singapour a atteint un niveau de vie qui dépasse celui de plusieurs " vieux " pays industrialisés et qu'elle a désormais sa propre, mais encore modeste, Agence de coopération et de développement⁴⁷.

⁴⁷ Ministère des Affaires étrangères, *Japan's ODA Annual Report*, Tokyo, 2000b; P. Régnier, " Singapour: le destin d'une cité-État dans les turbulences de l'Asie du sud-est ", in P. Richer (dir),

Du côté des entreprises et du gouvernement japonais, on voit d'un œil très positif la conclusion d'un ALE avec Singapour. Ce pays est une base régionale stratégique pour les firmes japonaises à partir de laquelle elles gèrent leurs activités commerciales et leur production manufacturière pour l'ensemble de l'Asie du sud-est.

Singapour est le 7^{ème} plus important marché pour les exportations japonaises lesquelles sont, en grande majorité, des articles manufacturés, des composants et des biens d'équipement, du matériel de transport et des produits électroniques. La composition du commerce extérieur entre les deux pays est peu diversifiée et montre que l'économie de Singapour est étroitement intégrée à celle de l'économie japonaise. D'ailleurs, au contraire de la Corée, Singapour est considéré par le Japon beaucoup plus comme un partenaire qu'un concurrent. Entre 1951 et 1997, Singapour a attiré pour plus de 13 milliards \$US d'investissement japonais, ce qui est énorme si on prend en considération le fait que la cité-État a une population de seulement 3,6 millions d'habitants⁴⁸. Finalement, le Japon engrange d'une année à l'autre un surplus commercial élevé. Il s'élevait à environ 12 milliards \$US en 1999.

L'ALE que les deux pays cherchent à signer sera, selon le METI, plus extensif que tous les autres ALE présentement en vigueur dans le monde⁴⁹. Ce n'est pas un hasard si on ne parle pas seulement d'un ALE mais d'un " accord économique en vue d'un partenariat pour une nouvelle ère " qui en plus des dispositions sur les échanges, inclus aussi des dispositions sur les investissements, les technologies de l'information, (intégration possible des systèmes publics d'informatique entre autres), les transferts de personnel, les standards commerciaux et industriels, etc. Selon un représentant de la mission Okuda sur le redressement des économies asiatiques, cet accord est un " mini-laboratoire " dont l'expérience, si elle est un " succès ", devra être étendue aux autres partenaires du Japon⁵⁰. Finalement, des hauts fonctionnaires ainsi que le Premier Ministre Koizumi ont réitéré dernièrement

Crises en Asie du sud-est, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1999, pp. 171-92.

⁴⁸ Par mesure de comparaison, pour la même période, l'Indonésie, avec une population de 206 millions, recevait 23,5 milliards \$É.-U. d'investissement japonais (en grande partie pour le développement des ressources naturelles et énergétiques). Pour sa part, la Chine avec 1,2 milliard d'habitants recevait 17,7 milliards \$ d'investissement. Singapour représente donc un marché privilégié pour les entreprises japonaises.

⁴⁹ *Yomiuri Shimbun*, 5 mai 2000.

⁵⁰ M. Itoh, " Les Accords de libre-échange dans un contexte multilatéral ", *Cahiers du Japon*, no. 88, été 2001, pp. 29-30. La mission Okuda (du nom de son président, Hiroshi Okuda, PDG du groupe Toyota) a été créée après la crise asiatique par le Premier Ministre Keizo Obuchi et dans son rapport final elle suggérait des ALE avec les pays asiatiques dont Singapour et la Corée.

leur volonté que cet ALE soit un premier pas vers un accord régional de libre-échange⁵¹.

Corée du Sud

Un ALE entre le Japon et la Corée du Sud représenterait une transformation majeure des relations économiques et politiques entre ces deux pays. Celles-ci n'ont pas toujours été, depuis leur normalisation en 1965, très faciles et ce, malgré le fait qu'ils aient un modèle de développement et de croissance économiques similaire.

La taille économique de ce nouveau marché serait considérable : une population de 170 millions d'habitants et un PIB commun de l'ordre de 5000 milliards \$US, ce qui représente 17,8% du PIB mondial ou 70% du PIB américain. Leur part commune dans le volume mondial des échanges serait près de 10% et ensemble ces deux pays deviendraient le principal partenaire commercial des États-Unis. En général, les études des gouvernements japonais et sud-coréen envisagent des ajustements socio-économiques beaucoup plus exigeants pour les entreprises et les travailleurs coréens. En retour, la société japonaise aura peu conscience, en bout de ligne, de la présence d'un ALE avec la Corée, si ce n'est que d'une augmentation sensible de ses exportations vers ce pays⁵².

La Corée est aussi un partenaire stratégique du Japon. Elle est le 6^{ème} plus important client du Japon dont elle achète 4% des exportations. En retour la Corée est le 4^{ème} plus important fournisseur du Japon avec 4,3% du marché. Le Japon a un surplus commercial récurrent avec la Corée. Même s'il est en nette diminution, en grande partie à cause des problèmes économiques de deux pays, il demeure évalué à plus de 3 milliards \$US pour 1999.

Si d'une part un ALE avec la Corée semble fort " naturel " d'une point de vue strictement géoéconomique, d'autre part, un tel accord sera probablement le plus difficile à négocier, et ce, pour trois raisons fondamentales :

- Les sentiments anti-japonais sont encore très forts en Corée. La période coloniale (1910-1945), pendant laquelle le Japon a gouverné la péninsule coréenne d'une main de fer, pèse lourd dans les relations bilatérales, et ce, malgré le fait que le Japon ait présenté, en 1993, ses excuses officielles au

⁵¹ *Nihon Keizai Shimbun*, "Japan to Seek Asia-Wide Free Trade Accord" & "Japan Will Strengthen Ties With Asian Nations: Koizumi", 8 juin 2001.

⁵² Korea Institute for International Economic Policy, *Economic Effects of and Policy Directions for a Korea-Japan FTA*, Séoul, mai 2000; JETRO/Institute of Developing Economies, *Toward Closer Japan-Korea Economic Relations in the 21st Century*, Tokyo, mai 2000.

peuple coréen pour cette dure période. D'une année à l'autre, les sondages sur l'opinion des Asiatiques à l'égard du Japon montrent que c'est en Corée que les ressentiments contre l'Archipel sont les plus forts.

- Comme pour le Chili et le Mexique, la question de l'agriculture pourrait s'avérer un obstacle majeur dans les négociations. Le marché japonais demeure peu compétitif et relativement fermé aux importations qui rentrent en concurrence avec ses produits. Le gouvernement japonais pense qu'il serait possible d'exclure pour un certain temps l'agriculture d'un ALE, et même, selon les documents les plus récents du gouvernement en la matière, lui donner un statut différent de ce qui est habituellement reconnu par l'OMC.⁵³ Toutefois cela exige de ces trois pays des concessions importantes qui ne seront pas, du moins à première vue, faciles à faire. Dans le cas de la Corée la question est stratégique puisqu'il est le 6^{ème} fournisseur du Japon en produits alimentaires avec 4,2% du marché nippon.

- Enfin, contrairement aux autres pays, la Corée n'est pas l'instigateur d'un ALE et dans cette perspective, le Japon apparaît dans un rapport de force qui ne lui est pas aussi favorable. La population coréenne, malgré un enthousiasme relatif de son gouvernement, pourrait voir dans un ALE une nouvelle " invasion " économique et culturelle du Japon. A ce chapitre, l'augmentation substantielle des importations de produits japonais depuis la levée des restrictions en juin 1999 a été le principal argument présenté par les opposants au libre-échange avec le Japon.

Depuis le Sommet de Kagoshima en 1998, les relations diplomatiques et économiques entre les deux pays s'étaient grandement améliorées et le Japon a toujours été un partisan inébranlable de la " politique de la main tendue " du Président Kim Dae-Jung à l'égard de la Corée du Nord. Sur le plan économique, la Corée levait en 1999 et 2000 les restrictions vieilles de 20 ans sur les importations japonaises dont celles sur l'industrie culturelle nipponne. Les deux pays ont aussi reconnu qu'ils devaient donner la priorité à plusieurs aspects des échanges commerciaux qui gravitent autour d'une ALE comme les questions liées aux IDE, aux droits de propriété intellectuelle et aux standards commerciaux et industriels.

Cependant, la dernière polémique sur les manuels d'histoire japonais et l'intransigeance du gouvernement sur le sujet ont retourné, en quelque sorte,

⁵³ Dans plusieurs documents du gouvernement japonais, on fait référence de plus en plus au caractère traditionnel et varié des cultures agraires, en particulier dans les propositions du Japon à l'OMC sur l'agriculture où il est écrit que les prochaines négociations devront être basées sur l'idée d'une " coexistence d'une variété de types d'agriculture ". Ministère des Affaires étrangères, " Negotiating Proposal by Japan on WTO Agricultural Negotiations ", Tokyo, décembre 2000c. Cela n'est pas étranger au fait que le Japon veuille augmenter dans les 10 prochaines années son taux d'auto-suffisance alimentaire, actuellement le plus bas des pays industrialisés.

les deux pays à la case départ. Les manifestations anti-japonaises durant l'été 2001 ont été nombreuses et les Coréens ont aussi montré leur désaccords en annulant plusieurs événements diplomatiques, économiques et culturels qui devaient avoir lieu avec le Japon. Il est encore trop tôt pour dire si cet épisode aura des effets négatifs à long terme sur les relations nippono-coréennes, mais il est certain que cela va retarder la mise en place d'un cadre officiel de négociation sur un ALE. Toutefois, l'appel au calme lancé par le Président Kim Dae-Jung montre que le gouvernement coréen n'est pas intéressé que cette polémique prenne des proportions démesurées, surtout que les deux pays accueillent conjointement l'an prochain la Coupe mondiale de football et dans ses négociations avec la Corée du Nord, Séoul a besoin du soutien financier et diplomatique du Japon.

Dans tous les cas, la signature d'un ALE ne se fera pas avant plusieurs années et probablement qu'il fera suite à plusieurs ententes sectorielles bilatérales à l'image du traité sur la fiscalité signé en octobre 1999 et celui sur les investissements en cours de négociation.

Finalement, sur le plan économique, la similitude des modèles japonais et coréen fait en sorte que ces deux pays sont très souvent en compétition directe dans plusieurs secteurs industriels stratégiques comme la construction automobile, l'électronique, les appareils ménagers ou la construction navale. Toutefois cette concurrence ne remet pas en question la possibilité d'une forme de coopération entre les entreprises des deux pays⁵⁴.

En effet, les avantages comparatifs des deux pays sont tels que la possibilité d'alliances stratégiques entre leurs entreprises respectives pourrait remettre en question la structure de la production industrielle et des relations commerciales internationales dans plusieurs secteurs économiques, non seulement en Asie, mais aussi avec les Amériques et l'Europe. Ainsi, les études économétriques dynamiques (où sont pris en compte les effets cumulatifs de l'abolition des tarifs) du gouvernement japonais prévoient qu'un ALE entre les deux pays signifierait une hausse des exportations vers les États-Unis de 36% pour le Japon et de 35% pour la Corée. En retour les importations en provenance des États-Unis diminueraient de 10% pour le Japon et de 16% pour la Corée. Le déficit commercial de la Corée avec les États-Unis se transformerait en un surplus commercial tandis que le surplus commercial du Japon, toujours avec les États-Unis, pourraient augmenter de 122%. Finalement, au niveau mondial, les exportations japonaises augmenteraient de 34% et les importations diminueraient de 6%. Pour la Corée, les hausses des exportations et des importations seraient, respectivement de 30% et 0,02%. La

⁵⁴ E. Furukawa, "Japan, South Korea Finding More Ways to Work Together", *Nihon Keizai Shimbun*, 24 janvier 2000.

Corée pourrait à nouveau dégager un surplus commercial avec le reste du monde (mais pas avec le Japon)⁵⁵.

Le Mexique

L'idée d'un ALE entre le Mexique et le Japon a été soulevée pour la première fois, du moins officiellement, par l'ancien Président Zedillo lors de sa visite au Japon en 1998. Cependant, depuis quelque temps des pressions venaient de l'intérieur du METI et, en particulier, du Keidanren sur les bénéfices que pouvait amener un ALE avec le Mexique⁵⁶. Le 5 juin 2001, lors de la rencontre au Japon du Président Vicente Fox et du Premier Ministre Junichiro Koizumi, les deux pays se sont entendus sur la mise en place d'un cadre bilatéral de négociations préliminaires qui fait suite aux études faites par le JETRO, le SECOFI et le Keidanren sur les retombées économiques d'un ALE entre les deux pays. Aucune échéancier n'a été fixé, mais le Président Fox a dit qu'un ALE devrait voir le jour en 2003⁵⁷.

Trois éléments favorisent, du côté japonais, la signature d'un ALE avec le Mexique.

- L'aspect symbolique d'un ALE avec le Mexique n'est pas négligeable et a été maintes fois soulevé par les deux gouvernements. C'est avec ce pays que le Japon a signé son premier traité de réciprocité en 1888, mettant ainsi un terme aux traités inégaux imposés par la force au Japon avant la Restauration de Meiji. Ce premier traité consacrait la reconnaissance politique et militaire de l'Empire nippon par les grandes puissances occidentales qui lui offrirent le même traitement que le Mexique.

⁵⁵ JETRO, op. cit, 2000. Il faut noter toutefois que ces analyses sont dynamiques dans une seule direction: les économies coréenne et japonaise continuent de croître d'une année à l'autre tandis que la situation économique dans le reste du monde reste figée dans le temps. Les analyses statiques du JETRO (dans la même étude) sont beaucoup moins optimistes, mais présentent tout de même la même tendance. Le surplus commercial du Japon est aussi un problème. Le gouvernement coréen cherche à obtenir l'assurance que dans le cadre d'un ALE le surplus commercial du Japon diminuerait.

⁵⁶ Cet intérêt pour le Mexique (et le Chili d'ailleurs) tranche avec la politique de Tokyo d'il y a quelques années à peine. Tokyo a toujours considéré l'Amérique latine comme la "cour arrière" des États-Unis et n'a jamais développé une politique originale, ni montré un grand intérêt pour cette région. K. Horisaka, "Political Options for Japan: Confronting U. S. Regional Strategy", in S. Nishijima & P. H. Smith (dir), *Cooperation or Rivalry? Regional Integration in the Americas and the Pacific Rim*, Boulder, Westview Press, 1996, p. 195. Le Japon reconnaît que la hausse remarquable depuis 1999 des ALE trans-régionaux rend plus difficile à évaluer les conséquences d'un ALE comme montre le cas de l'industrie japonaise inquiète à l'idée que les entreprises américaines puissent profiter de l'ALE Japon-Singapour pour hausser leurs exportations vers l'Archipel *via* la cité-État. *Nihon Keizai Shimbun*, 2 juillet 2001.

⁵⁷ *Nihon Keizai Shimbun*, 31 mai & 6 juin 2001.

- Depuis le début des années 1990, le Mexique, délaissant sa stratégie de substitution aux importations, a mis en place un " réseau " d'ALE avec plusieurs pays de l'Amérique latine, avec les États-Unis et le Canada dans le cadre de l'ALENA, avec l'Israël et, plus récemment, avec l'Union européenne. Le Mexique apparaît alors comme un " carrefour " mondial d'ALE et autres types d'accords commerciaux (avec plus de 31 pays) qui attire une quantité impressionnante d'IDE. Il est rapidement devenu la 8^{ème} puissance exportatrice du monde, principalement grâce à ces IDE. Le Japon, pour éviter son exclusion de ce " carrefour " du commerce international, est à la recherche d'un ALE qui lui permettra un accès facile aux Amériques, et sans que cela lui impose une restructuration industrielle majeure, puisque les exportations du Mexique vers le Japon sont minimales et principalement concentrées dans les secteurs des produits agricoles et du combustible. En retour, pour le Mexique, un ALE avec le Japon permet de diversifier ses flux commerciaux qui sont en grande partie dirigés vers les États-Unis et le Canada.
- Les bénéfices que le Japon peut retirer d'un ALE sont considérables en comparaison aux coûts reliés à une potentielle restructuration industrielle pour faire face à la nouvelle concurrence des produits mexicains. Le Japon a un surplus important avec le Mexique, d'environ 3 milliards \$US, tandis que celui-ci arrive à peine à exporter 800 millions \$US annuellement vers le Japon. Avec l'abolition des tarifs mexicains, ce surplus risque d'augmenter considérablement puisque les entreprises japonaises ne seront plus pénalisées par rapport à leurs concurrentes américaines.

Au mois d'avril 2000, le JETRO, le SECOFI et le Keidanren ont publié leur études respectives sur un ALE Mexique-Japon⁵⁸. Au contraire des études sur la Corée où le gouvernement japonais doit jongler avec des sentiments nationaux qui ne lui sont pas toujours favorables et présenter par le fait même, sous un jour positif, un ALE, ces trois études vont droit au but: un ALE signifierait pour le Japon des bénéfices économiques importants, tandis que pour le Mexique, les bénéfices à long terme, au niveau des exportations vers le Japon, seraient mineurs. Les exportations et les investissements japonais augmenteraient considérablement, tandis que la hausse des exportations mexicaines serait négligeable et concentrée dans le secteur des produits alimentaires. De plus, l'augmentation des exportations vers le Japon de produits fabriqués par des filiales japonaises au Mexique serait minime en comparaison de ce que l'on peut prévoir pour la Corée et Singapour. Du côté

⁵⁸ JETRO, *Report on Closer Relations Between Japan and Mexico*, Tokyo, avril 2000; Keidanren, *Report on the Possible Effects of a Japan-Mexico Free Trade Agreement on Japanese Industry*, Tokyo, avril 2000; SECOFI / Mireya Solis, *Mexico and Japan: The Opportunities of Free Trade*, Mexico, avril 2000.

mexicain cet aspect d'un ALE ne semble pas poser de problèmes sérieux puisque sa stratégie de croissance repose sur les IDE et les FMN.

Finalement, le Mexique est pour le Japon le champ de bataille de l'avenir entre ses entreprises et les entreprises américaines sur la production à bon marché de biens de consommation de masse. Le Japon a peu investi en comparaison des États-Unis au Mexique et en particulier dans les *maquiladoras* où sont présentes un peu plus de 70 firmes japonaises, soit seulement 1,6 % de toutes les firmes qui y sont installées. Il a un retard considérable sur les Américains à cet égard, entre autres, à cause des tarifs élevés à l'importation dont les firmes japonaises font l'objet (plus de 16% en moyenne). A part la compagnie Nissan, qui a investi énormément dans ce pays pour se donner une base de production de 400,000 véhicules annuellement, les autres fabricants japonais ont préféré investir en Asie ou directement aux États-Unis et au Canada. Aussi, l'abolition des tarifs mexicains pourrait permettre au Japon d'intégrer ce pays à ses réseaux de production asiatiques et favoriser les exportations vers les États-Unis.

Le Canada, le Chili, l'Australie et la Nouvelle-Zélande

Ces quatre pays se sont montrés intéressés, officiellement ou non, par un ALE avec le Japon, mais dans aucun cas des négociations officielles se tiennent actuellement. Toutefois, des études préliminaires sur les effets d'un ALE Chili-Japon ont été rendues publiques par le JETRO et le DIRECON⁵⁹. De ces deux rapports, il apparaît que pour le Chili cet ALE serait d'un type nouveau puisqu'il inclurait pour la première fois des dispositions sur la coopération et les échanges technologiques dans le cadre de l'harmonisation des systèmes de production pour répondre aux exigences japonaises en matière de qualité, d'hygiène ou de protection de l'environnement. Cet ALE minimiserait aussi les effets de déviation du commerce induit par la signature d'ALE avec le Mexique, le Canada et éventuellement avec les États-Unis et l'Union européenne. Du côté du Japon on désire encore ici donner un statut spécial à l'agriculture, mais en retour on voit d'un œil positif la possibilité d'accéder *via* le Chili au marché sud-américain et accroître la stabilité des fournitures de matières premières.

Un chroniqueur du *Japan Times* a fait remarquer que le Japon devrait signer un ALE avec l'Australie puisque leurs économies sont complémentaires : le

⁵⁹ JETRO, *Study Report on the Japan-Chile Free Trade Agreement*, Tokyo, juin 2001; DIRECON, *Study Report on the Effects of a Free-Trade Agreement to Strengthen Economic Relations Between Chile and Japan*, juin 2001. Ces deux textes sont disponibles sur le site internet du JETRO: <http://www.jetro.go.jp>.

Japon est fortement industrialisé et l'Australie est "heureuse de se désindustrialiser"⁶⁰. Dans tous les cas, les dispositions sur l'agriculture exigées par Tokyo ont fait avorter les négociations. L'Australie refuse d'aller de l'avant si le Japon continue de bloquer l'ouverture de son marché agricole aux importations australiennes. Les deux pays ont tout de même entrepris la négociation d'un pacte commercial pour la promotion des échanges et de l'investissement, lequel serait en quelque sorte le prélude à un ALE. Le Japon est le premier partenaire commercial de l'Australie. Ce pays est aussi l'un des rares à avoir un surplus commercial avec l'Archipel⁶¹.

Pour sa part, la Nouvelle-Zélande, qui désire poursuivre une stratégie libre-échangiste similaire à celle de Singapour et du Mexique, a signifié officiellement, en avril 2001, son intérêt pour un ALE avec le Japon. Probablement pour faciliter l'ouverture des négociations, le Premier Ministre Helen Clark a signifié au Japon que la Nouvelle-Zélande ne produisait pas de riz et que les produits alimentaires néo-zélandais ne feraient pas concurrence aux produits japonais⁶².

Le Canada aurait fait part, officieusement, au Japon de son intérêt pour un ALE, mais la promotion de ce projet est présentement entre les mains des groupes d'affaires canadiens et japonais lesquels aimeraient voir un ALE prendre effet en 2007. Le Président de Toyota Canada a proposé pour sa part un accord intérimaire avant de se lancer dans des négociations officielles sur un ALE. L'agriculture sera aussi un enjeu important: 60% des exportations canadiennes vers le Japon proviennent de ce secteur⁶³.

Ces quatre pays sont des fournisseurs important du Japon en produits alimentaires, en ressources naturelles et énergétiques. Pour l'Archipel cela veut dire autant une stabilisation importante de ses importations dans ces domaines, mais aussi des effets considérables sur son agriculture. Le Japon devra faire des concessions majeures dans ce domaine s'il veut éventuellement signer des ALE avec ces pays, à moins qu'il ne réussisse à imposer son agenda sur le statut spécial de l'agriculture, tel qu'il l'a présenté dans sa proposition à l'OMC.

⁶⁰ Gregory Clark, "The Trouble with Free Trade", *Japan Times*, 21 juin 2001.

⁶¹ *Nihon Keizai Shimbun*, 5 juin 2001; METI, *White Paper on International Trade 2001*, Tokyo, mai 2001.

⁶² *Nihon Keizai Shimbun*, 10 avril 2001.

⁶³ *Nihon Keizai Shimbun*, 27 décembre 1999, 5 mars 2000, 4 juin 2001; A. Toulin, "Historic Trade Pact with Japan Urged", *National Post*, 16 mai 2000; Y. Nakatani, "Japan and Canada Make Good Partners", *National Post*, 16 mai 2000.

Les institutions régionales

Dans le cadre de sa politique commerciale multi-stratifiée, le gouvernement japonais envisage pour les institutions régionales dont il est membre un rôle d'intermédiaire entre les accords de libre-échange bilatéraux et régionaux et le multilatéralisme de l'OMC. Ce rôle n'est pas négligeable dans la mesure où les institutions régionales peuvent, en premier lieu, faciliter les échanges par le biais de la coopération économique ; en deuxième lieu, favoriser la stabilité économique et politique des pays membres et, en troisième lieu, empêcher la formation de blocs économiques si elles sont respectueuses des règles et principes de l'OMC.

A cet égard, le Japon entrevoit pour l'APEC, l'ASEAN+3, l'ASEAN-Japon et l'ASEM un rôle intermédiaire qui sera axé sur la coopération économique et financière et, dans une certaine mesure, sur la facilitation des échanges par le truchement d'efforts d'homogénéisation des systèmes économiques nationaux⁶⁴.

Dans cette perspective, le Japon a graduellement abandonné l'intérêt qu'il avait déjà montré pour le programme de libéralisation de l'APEC⁶⁵. D'ailleurs, la Déclaration de Bogor qui vise la création d'une zone de libre-échange en 2010 pour les pays développés et 2020 pour les autres pays ne semble plus attirer beaucoup d'intérêt, en particulier depuis l'échec du programme de libéralisation volontaire et anticipé que l'APEC voulait mettre de l'avant pour accélérer l'intégration des économies membres de l'organisation.

L'avenir de l'APEC est incertain et avec l'admission prochaine de la Chine à l'OMC, l'objectif d'amener celle-ci à s'intégrer durablement à l'économie mondiale aura été atteint. Dans cette optique, le Japon conçoit l'APEC comme une institution régionale en mesure de faire la promotion de la coopération économique et technique visant à augmenter les capacités des PVD d'introduire, à long terme, des mesures de libéralisation dans le cadre d'ALE ou dans le cadre de l'OMC. Comme le fait remarquer le gouvernement japonais, l'APEC a établi au fil des ans une expertise et une expérience importante dans la coopération économique sectorielle visant des réformes structurelles dans des secteurs vitaux comme le commerce électronique, le renforcement des infrastructures légales, les PME et le soutien aux entreprises.

⁶⁴ Les rencontres de l'ASEAN+3 (Japon, Corée, Chine) se tiennent annuellement depuis 1997 entre les chefs d'État, les ministres des Finances et les ministres du Commerce des pays membres; les rencontres ASEAN-Japon se tiennent annuellement depuis 1992 entre le METI et les ministres de l'Économie et du Commerce des pays de l'ASEAN; l'ASEM est le *Asia-Europe Meeting*. Depuis 1996, des rencontres annuelles ont lieu entre les chefs d'État et, depuis 2000, entre les ministres des Finances, de l'Économie et des Affaires étrangères.

⁶⁵ Au sujet de l'avenir de l'APEC, voir les diverses contributions dans : É. Boulanger (dir), *L'APEC*, Rapport de recherche, Groupe de recherche en économie et sécurité, UQAM, mai 2001.

Finalement, l'APEC peut offrir une base de discussion importante pour la libéralisation dans des secteurs précis et l'établissement de principes communs dans la mesure où l'aspect consensuel des décisions soit respecté⁶⁶. Le Japon cherche par le biais de l'APEC à offrir un " coussin de sécurité " aux pays membres lorsque ceux-ci entreprendront un processus de libéralisation économique et financière. Cette organisation devient donc un promoteur du processus d'intégration et favorise la stabilité des économies qui choisiront de participer aux ALE que le Japon recherche avec plusieurs membres de l'APEC.

Les rencontres ASEAN+3 et ASEAN-Japon démontrent bien que le Japon souhaite entretenir un rôle d'intermédiaire pour ces institutions. C'est lors de la rencontre des ministres des Finances des pays de l'ASEAN+3 que l'initiative de Chiang Mai pour un fonds régional de devises a été présentée. Au sommet des chefs d'États de ce groupe à l'automne 2000, le Japon a proposé que l'organisation concentre ses énergies sur le partenariat et la coopération régionale tant dans le secteur économique que dans ceux de la sécurité et des relations politiques. Il a aussi été suggéré que la rencontre soit renommée le Sommet de l'Asie de l'Est et que des analyses soient entreprises sur la possibilité d'une zone de libre-échange entre les pays membres dans le cadre — selon une proposition du président sud-coréen — d'un Groupe d'étude est-asiatique⁶⁷. Lors des rencontres ASEAN-Japon plusieurs projets de coopération industrielle entre les gouvernements et les entreprises ont vu le jour, en particulier depuis 1997, pour le développement des PME, des secteurs de l'automobile, de l'électronique et de l'industrie chimique, du bassin du Mekong et sur l'harmonisation des standards et des conformités.

Finalement, les sommets de l'ASEM, même s'ils n'ont jamais produit de résultats tangibles, sont importants pour le Japon dans la mesure où ils gardent ouverts les canaux de communication entre l'Asie et l'Europe, en particulier depuis que l'intégration régionale dans ces deux régions avance rapidement. Dans l'avenir, le Japon voudrait faire de l'ASEM un lieu où des programmes sectoriels et précis de facilitation des échanges et des investissements directs soient discutés et mis en application⁶⁸.

⁶⁶ METI, *White Paper on International Trade 2001*, Tokyo, mai 2001.

⁶⁷ *Japan Times*, 31 octobre 2000; METI, *White Paper on International Trade 2001*, Tokyo, mai 2001.

⁶⁸ A l'image de l'ASEM, le Forum de coopération Asie-Amérique Latine a vu le jour en septembre 1999 à Singapour. Le Forum est formé de 27 pays: les dix membres de l'ASEAN, le Japon, la Chine, la Corée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Mexique, le Chili, le Pérou, le Brésil, l'Argentine et plusieurs autres pays sud-américains. Comme pour l'ASEM, les États-Unis sont absents de ce Forum. Le Forum a trois groupes de travail: un sur les questions économiques et sociales, un autre sur les questions politiques et culturelles et un dernier sur l'éducation, la science et la technologie. Il y a eu, à date, une rencontre de hauts fonctionnaires et une rencontre ministérielle. La première rencontre du groupe de travail sur l'économie aura lieu au printemps 2002 à Tokyo. *Japan Times*, 28 juillet 2001.

Le multilatéralisme

La politique commerciale multi-stratifiée de Tokyo ne laisse pas tomber l'OMC et elle ne remet pas en question les bénéfices à long terme que le Japon peut retirer d'un cadre de négociation multilatéral. D'ailleurs, Tokyo reconnaît que le GATT/OMC a toujours bien servi ses intérêts commerciaux en apaisant constamment les tendances protectionnistes des grandes puissances, en maintenant une certaine forme de stabilité dans les flux de marchandises, en promulguant des règles uniformes en matière de commerce international et en offrant un mécanisme neutre et efficace de résolution des différends commerciaux.

En retour, l'OMC a des limites inhérentes, de plus en plus perceptibles depuis l'échec de la réunion ministérielle de Seattle en 1999. L'organisation n'est plus en mesure de réagir rapidement à l'évolution de l'économie mondiale et les négociations qui devraient mener à l'établissement de nouvelles règles sont trop longues, surtout par la présence de 140 pays membres et une très grande diversité des opinions et des intérêts. Par exemple, l'OMC est incapable d'établir de nouvelles règles en matière de commerce électronique et vis-à-vis la hausse rapide des transactions internationales dans ce domaine, le Japon a choisi de concentrer ses énergies pour établir des règles " régionales " par le truchement d'organisation comme l'APEC et l'ASEAN et favoriser, du moins en Asie, l'essor du commerce et des entreprises de ce secteur.

De plus, l'OMC est une organisation axée sur la promotion du commerce international et n'est pas équipée pour faire face, comme l'a démontré les événements de Seattle, aux questions socioculturelles, politiques et environnementales, ou ce que le METI nomme les " méfaits de la mondialisation " sur les sociétés et les cultures.

Finalement, le degré avancé de libéralisation fait en sorte que les pays industrialisés ont de moins en moins de poids dans les négociations puisqu'ils ont peu à offrir en matière de libéralisation, tandis que les PVD sont souvent incapables de faire face à un nouveau mouvement de libéralisation sans être touchés négativement par la mondialisation des échanges et de la finance. Le concept de réciprocité perd de sa valeur et devrait donc être renforcé par un intérêt plus grand de la part de l'OMC de faire des règles (*rule-making*) régissant les échanges et les investissements et de s'assurer que les pays en développement aient les capacités d'appliquer ces règles.

En conséquence, le " multilatéralisme n'offre plus les conditions nécessaires et adéquates " pour sortir le Japon de sa récession économique et pour atteindre ses objectifs en matière de restructuration économique. Le Japon doit

donc créer de nouveaux mécanismes qui accéléreront sa reprise économique et les ALE sont dorénavant la principale avenue utilisée par Tokyo pour sortir le pays de la récession et pour faire face à la mondialisation.

Pour le prochain cycle de négociations multilatérales, qui devrait être enclenché à Qatar en novembre 2001, le Japon s'est donné quatre objectifs :

- La mise en place de nouvelles règles dans les domaines du commerce international où elles sont absentes ou déficientes : investissements et services ; commerce électronique et Internet ; et les politiques de concurrence.

Depuis l'échec de l'AMI, le nombre de traités bilatéraux sur les investissements a considérablement augmenté et selon le Japon ils s'avèrent un moyen beaucoup plus efficace pour " discipliner " le marché que des règles multilatérales⁶⁹, surtout que beaucoup de pays sont réticents à un accord multilatéral dans ce domaine. En retour, la présence de règles internationales sur la protection et la libéralisation des investissements augmenteraient considérablement la stabilité du système international. Dans cette perspective le Japon est prêt à inclure dans la prochaine ronde cet aspect des relations économiques internationales.

Les politiques nationales de concurrence sont de plus en plus en contradiction entre elles comme l'ont montré les cas de fusions et d'acquisitions (M & A) acceptés par les législateurs américains, mais refusés par les Européens. Avec en plus la hausse du nombre de cartels internationaux, l'absence de règles pour contrôler les M & A requiert donc la présence d'une certaine homogénéité entre les systèmes nationaux de politiques de concurrence et pour contrôler l'éclosion des cartels internationaux.

Enfin, le commerce électronique est relativement dépourvu de règles de conduite et requiert la formation de règles et procédures pour assurer la protection des consommateurs, l'ouverture du marché, etc.

L'inclusion de ces trois domaines dans la prochaine ronde de négociation est toutefois présentée avec un prérequis important : il doit y avoir un nombre limité de propositions et d'intérêts nationaux en jeu. Ainsi,

" because each nation presents different circumstances in terms of, for exemple, income levels and culture, and consequently brings to the negotiating table different incentives, reaching a consensus among such diverse parties is a Herculean task (...). En conséquence, " the idea behind the use of regional and

⁶⁹ Le Japon commence à peine à s'intéresser à ce type de traité. Il est en négociation avec cinq pays pour la signature de traités bilatéraux sur les investissements. Ces pays sont: la Corée du sud, l'Arabie Saoudite, le Mexique, l'Indonésie et le Vietnam. Il existe plus de 2000 traités de ce genre dans le monde présentement.

bilateral agreements is to have rules created in negotiating fora with a limited number of participants, rather than in a multilateral fora with their numerous and diverse memberships "70.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, Tokyo considère que les États qui auront harmonisé, sur le plan régional, leurs politiques économiques devraient détenir une influence considérable dans l'élaboration des nouvelles règles économiques internationales lors du prochain cycle de négociations multilatérales.

- La stabilisation des questions reliées aux effets négatifs et non économiques de la mondialisation, entre autres, la capacité des PVD à affronter un processus de libéralisation et de facilitation des échanges et les questions environnementales.

Sur ce point le Japon désire augmenter les capacités des pays en développement à faire face aux exigences de la mondialisation et aux nouvelles règles en matières d'échanges et d'investissement. Par exemple, plusieurs pays n'ont pas le personnel qualifié pour appliquer les dispositions de l'OMC ou pour répondre adéquatement aux procédures de résolution des différends commerciaux. Le Japon suggère, comme il le fait présentement au sein de l'APEC et de l'ASEAN, d'offrir aux PVD, sous la forme de programme de coopération, les capacités techniques de gérer les règles et procédures internationales établies par l'OMC.

- La création de nouvelles règles pour diminuer les tendances protectionnistes en particulier au niveau des mesures antidumping qui ont augmenté considérablement depuis quelques années. L'accord antidumping de l'OMC devrait avoir plus de poids pour éviter l'utilisation abusive de l'accord par les États-Unis, l'Europe et de plus en plus souvent par les PVD.

- Utiliser l'OMC comme organisme en mesure d'imposer des règles internationales pour accélérer la mise en place de nouvelles régulations pour l'économie japonaise et renforcer le processus de restructuration des entreprises locales.

Les quatre objectifs du Japon mettent beaucoup moins l'emphase sur la libéralisation des échanges par le biais des tarifs pour favoriser en lieu la mise en place de règles et procédures internationales développées sur une base régionale puis (re)négocier sur une base multilatérale. Le processus de libéralisation par la baisse et l'élimination des tarifs se fera là aussi sur une base bilatérale et régionale. L'OMC devient ainsi le lieu dans lequel les grandes

⁷⁰ METI, *White Paper on International Trade 2001*, Tokyo, mai 2001.

régions économiques maintiennent des rapports non discriminatoires entre elles et établissent des règles communes.

LES RÉSEAUX DE PRODUCTION DES *KEIRETSU* EN ASIE

Lors d'un symposium de l'APEC sur l'économie asiatique tenu à Tokyo en juillet 2000, le PDG du groupe Toyota, Hiroshi Okuda, a avoué que les milieux d'affaires japonais étaient contre une libéralisation trop rapide et généralisée des économies asiatiques puisque cela pourrait déstabiliser la région, en particulier les pays qui n'ont pas atteint un " degré de maturité industrielle " avancé⁷¹. En retour, les mêmes milieux d'affaires ont toujours été des grands partisans, d'une part, des ALE avec les pays asiatiques, le Mexique, le Chili et le Canada, et d'autre part, de la zone de libre-échange de l'ASEAN (AFTA)⁷². Cette double perception de la libéralisation n'est pas contradictoire, si on connaît la structure et le fonctionnement des réseaux de production des *keiretsu* en Asie orientale.

Étant donné la forte intégration de l'Asie et du Japon par le truchement des *keiretsu*, il pourrait s'avérer beaucoup plus profitable pour ces derniers que la libéralisation des échanges se fasse à l'intérieur de l'Asie par le truchement d'ALE ou de l'AFTA que sur une base multilatérale. En effet, les réseaux des *keiretsu* sont structurés sur la base d'un éparpillement des unités de production dans plusieurs pays asiatiques, dans le cadre de l'AFTA, pour profiter des avantages comparatifs de chacun. Une baisse additionnelle des tarifs de l'AFTA (prévue pour 2002), associée à la présence d'ALE entre le Japon et d'autres pays asiatiques pourraient augmenter considérablement l'efficacité des réseaux de production, surtout qu'ils sont étroitement liés aux unités de production et de recherche de leur maison-mère au Japon. En retour, une libéralisation multilatérale, dans le cadre de l'APEC ou de l'OMC, pourrait ouvrir la porte aux entreprises américaines et européennes lesquelles profitent peu des schéma de la BBC et de l'AFTA puisqu'elles ont concentré leurs sites asiatiques de production dans un pays en particulier et doivent importer des pièces qui sont très souvent à l'extérieur des exemptions tarifaires de l'AFTA.

⁷¹ Le discours de Okuda est disponible sur le site internet du ministère des Affaires étrangères du Japon: <http://www.mofa.go.jp>.

⁷² *Nihon Keizai Shimbun*, 24 octobre 2000.

Plusieurs études ont été faites sur les réseaux de production japonais en Asie⁷³. Malgré le fait qu'elles ne s'entendent pas sur les effets de ceux-ci sur la croissance économique des pays asiatiques, ces études ont tout de même un point essentiel en commun: les IDE du Japon ont considérablement favorisé l'intégration d'une diversité d'économies asiatiques sur la base de vastes réseaux de production qui ont créé une division régionale du travail avec le Japon comme noyau technologique, industriel et financier.

Depuis les années soixante-dix l'évolution des réseaux de production des *keiretsu* a suivi trois étapes⁷⁴. Dans un premier temps, selon un schéma plus traditionnel d'IDE, une entreprise établissait des filiales — qui avaient peu de contact entre elles — dans un ou plusieurs pays asiatiques dans le but d'assembler des produits dont les pièces étaient en grande partie d'origine japonaise⁷⁵. Graduellement, ces produits sont exportés à travers le monde, mais rarement vers le Japon. Dans un deuxième temps, avec le phénomène de l'*endaka*⁷⁶, les pièces importées du Japon deviennent trop dispendieuses et c'est à ce moment que la maison-mère encourage, et très souvent force, ses fournisseurs et ses sous-contractants à s'installer dans les pays où elle a des filiales. Cette deuxième étape prend la forme d'une grappe dans laquelle les PME japonaises s'agglomèrent autour des principales unités de production du groupe pour les fournir en pièces et équipements.

Dans ce schéma en vigueur à partir des années 1980, les relations intra-asiatiques du groupe sont encore peu développées. Mais dans un troisième temps, dans le cadre des programmes de la BBC et de l'AFTA de l'ASEAN et l'expansion industrielle des NPI, les *keiretsu* ont accentué les relations commerciales entre leurs filiales asiatiques pour produire une " toile " qui complète la division régionale du travail⁷⁷.

⁷³ Pour une synthèse de ces études voir: D. Peng, " The Changing Nature of East Asia as an Economic Region ", *Pacific Affairs*, vol. 73, no. 2, été 2000, pp. 172-4.

⁷⁴ Sur l'idée d'une évolution à trois étapes des réseaux des *keiretsu*, je m'inspire de l'analyse de W. Hatch et K. Yamamura, op. cit., 1996.

⁷⁵ Le développement des réseaux de production des *keiretsu* en Asie a commencé à la fin des années soixante lorsque des compagnies comme Matsushita, Toshiba, Mitsubishi ou Sanyo ont mis en place des lignes de production de biens de consommation de masse pour fournir le marché local. Ces investissements étaient petits, mais représentent le premier volet de leur stratégie d'expansion dans les pays de l'ASEAN. T. Takahashi, " The ASEAN Strategies of Electronic Makers ", NLI Research Institute, no. 129, 1999, p. 27

⁷⁶ *Endaka* est une expression japonaise signifiant la hausse rapide du yen après 1985.

⁷⁷ Le schéma *Brand to Brand Complementation* (BBC) permet des réductions tarifaires de 50% sur les composantes. En retour, 50% de ces composantes doivent être produites localement et le schéma doit inclure au moins deux pays. T. Kondo, " Economic Cooperation to Promote Advanced Industries in Asia ", in Institute of Developing Economies, *Asia's Challenges in the Coming Century*, Tokyo, 1997, pp. 70-4. En 2002, le BBC sera remplacé par le schéma ASEAN Industrial Cooperation (AICO) et sera, comme pour le BBC, le volet industriel de l'AFTA et les réductions tarifaires seront alors encore plus importantes.

Ainsi, les firmes japonaises ont décentralisé leur production industrielle en petites unités dans plusieurs pays de l'ASEAN pour profiter des avantages comparatifs de chaque pays et des réductions de tarifs offerts par les schémas de la BBC et de l'AFTA sur les échanges intra-asiatiques. Par exemple, Toyota a morcelé la production de ses composants et de ses véhicules dans quatre pays de l'ASEAN (Thaïlande, Philippines, Malaisie et Indonésie) avec, comme conséquence, une réduction des coûts et une compétitivité accrue sur ses concurrents. Toyota a ainsi créé des flux d'échanges entre ces quatre pays d'une valeur de plusieurs milliards de dollars et favorisé l'intégration intra-asiatique de la région. Plusieurs firmes japonaises ont suivi le modèle de Toyota et le JETRO s'en est même inspiré pour établir son projet *Asian Regional Industrial Network* visant la création d'un réseau de communication de haute technologie entre les systèmes de production des firmes japonaises et locales en Asie.

Les réseaux en toile des *keiretsu* ont ainsi créé une "alliance de production régionale" dont le fonctionnement se présente ainsi: le Japon fournit le capital, les ressources technologiques, les biens d'équipement et les pièces les plus sophistiquées aux pays asiatiques, lesquels fabriquent et assemblent des biens de consommation qui sont ensuite exportés en grande majorité vers les Amériques, l'Europe et le reste du monde, puis, dans une plus faible quantité vers le Japon. Les liens entre les différents réseaux de production sont appuyés par les maisons de commerce, lesquelles offrent des services, non seulement d'import-export, mais aussi d'approvisionnement, de distribution, d'entreposage, de livraison selon la méthode juste-à-temps, de financement et d'investissement. Par exemple, Sumitronics Group basée à Singapour — une filiale de maison Sumitomo — offre à ces clients un réseau de 400 manufacturiers japonais de composants électroniques établis en Asie à partir duquel la compagnie peut fournir tous les services requis pour faire fonctionner leurs installations.

Finalement, ces réseaux ne sont pas comparables à ceux en place en Amérique du Nord et en Europe. Les filiales japonaises dans ces deux régions importent encore leurs pièces et leurs composants du Japon, essentiellement parce que les fournisseurs des *keiretsu* ne les ont pas suivies en aussi grand nombre qu'en Asie. Aussi, la production des firmes japonaises en Europe et en Amérique du Nord est vendue en grande partie sur le marché local et très rarement elle est exportée ailleurs, tandis que l'Asie représente avant tout une plate-forme d'exportation intra-asiatique et vers le reste du monde.

Cela explique la hausse rapide des IDE des PME japonaises en Asie dans les années quatre-vingt-dix et le nombre élevé d'employés (plus de 1,6 million) que les filiales japonaises ont dans cette région. En fait, 40% des filiales

étrangères des firmes japonaises se trouvent en Asie (28% aux États-Unis, 16% en Europe et 16% ailleurs dans le monde) et les IDE des PME se faisaient à plus de 80% dans cette région du monde en 1996 (92% en 1995, année record), pour seulement 15% aux États-Unis et 3% en Europe. Finalement la part des PME dans les IDE totaux du Japon représente 56% des nouveaux investissements en 1996⁷⁸.

La principale raison expliquant pourquoi plusieurs spécialistes ont cru voir une forme d'intégration tout à fait particulière entre les économies de l'Asie et de Japon était la présence du phénomène du *kodoka* selon lequel les firmes qui délocalisaient une partie de leur production en Asie continuaient à investir massivement dans leurs installations japonaises⁷⁹. On ne parlait donc pas d'un évidage industriel à l'image de l'expérience américaine des années quatre-vingt et, au contraire, on affirmait que cette délocalisation avait des effets bénéfiques sur l'économie japonaise. Le *kodoka* est relié à la stratégie japonaise d'exportation *via* l'Asie et requérait des investissements massifs dans la région, lesquels étaient suivies d'exportations importantes de biens d'équipement, de produits et de composants sophistiqués non disponibles sur le marché local.

En conséquence, la délocalisation a fait hausser les exportations intra-firmes pour fournir les filiales étrangères en équipements et en pièces. La part de la production manufacturière délocalisée est passée de 3,0% en 1985 à 14,1% en 1999, mais en retour, les exportations intra-firmes de biens intermédiaires sont passées, entre 1986 et 1998, de 12,8% à 26,6% des exportations totales du Japon. Les importations intra-firmes augmentent continuellement depuis 1985, mais jamais aussi rapidement que les exportations intra-firmes. En 1997, celles-ci atteignaient un nouveau sommet, soit 13,253 milliards ¥, mais les importations intra-firmes dépassaient à peine 5,000 milliards ¥, reflétant ainsi la structure organisationnelle des *keiretsu*, lesquels peuvent, par le truchement de leur ensemble industriel et des liens étroits avec leurs fournisseurs, faire profiter leurs installations locales de leur expansion outre-mer⁸⁰.

Des données précises sur l'Asie ne sont pas disponibles, mais une large part de ces flux proviennent de cette région puisque 80% du commerce intra-firme se fait avec les pays asiatiques, en hausse constante, tandis que le commerce

⁷⁸ METI, *White Paper on International Trade*, Tokyo 1999a.

⁷⁹ W. Hatch & K. Yamamura, op. cit., 1996, p. 196. *Kodoka* signifie un accroissement des capacités technologiques des firmes locales. Ces deux auteurs montrent que les firmes japonaises en Asie sont aussi celles qui se trouvent derrière ce phénomène de *kodoka* au Japon. M. Itoh en arrive à la même conclusion au niveau de l'emploi: les firmes japonaises haussent parallèlement le nombre d'employés à l'étranger et localement. M. Itoh, "Is the Japanese Economy in Crisis?", *Review of International Political Economy*, vol. 1, no. 1, printemps 1994, p. 6.

⁸⁰ METI, *Survey of Overseas Business Activities*, Tokyo, juin 2000d.

intra-firme avec les États-Unis et l'Europe était stable jusqu'à la crise asiatique. En général avec l'Asie (sauf pour la Chine et l'Indonésie), depuis 1985, une hausse des importations asiatiques du Japon est automatiquement compensée par une hausse encore plus rapide des exportations vers les pays de la région. Le surplus commercial qu'il dégage est donc considérable et le place dans une position de force si des pays comme la Corée acceptent de signer un ALE dans les prochaines années.

Dans cette perspective, les ALE que le Japon désire signer avec d'autres pays asiatiques pourraient favoriser considérablement les entreprises japonaises installées dans la région. Cependant, ces ALE pourraient aussi faire en sorte qu'on ne parle plus de *kokoka*, mais de *kukoka*, l'expression japonaise signifiant désindustrialisation (ou en anglais *hollowing out*). Le Président de l'Association des producteurs de fibre synthétique disait récemment que la seule façon de sauver l'industrie japonaise de la concurrence asiatique (surtout chinoise) dans ce domaine est de signer des ALE avec les pays asiatiques qui permettrait d'exporter, sans tarifs, les fibres vers les usines de confection de vêtements⁸¹. Avec la baisse accélérée des tarifs de l'AFTA (certains pays sont en avance sur l'échéancier de 2002) les entreprises japonaises pourraient voir leur rentabilité augmentée, mais en retour le Japon pourrait faire l'expérience pour la première fois d'une véritable désindustrialisation, surtout si la nouvelle économie ne réussit pas à créer de nouveaux emplois.

⁸¹ *Nihon Keizai Shimbun*, 2 juillet 2001.

CONCLUSION

En 1995, la revue *Business Week* offrait à ses lecteurs les huit conséquences pour les États-Unis de l'intégration économique du Japon à l'Asie :

- La hausse des liens économiques avec l'Asie représente un rapprochement culturel important au niveau régional.
- Le commerce intra-firme des filiales japonaises en Asie favorise la fermeture du marché japonais aux produits américains.
- Les exportations des filiales japonaises en Asie vers les États-Unis obscurcissent la taille du déficit commercial américain avec l'Archipel.
- Le poids économique de plus en plus important de l'Asie rend le Japon moins vulnérable aux pressions américaines.
- Grâce à son influence grandissante en Asie, Tokyo sera tenté de poursuivre ses propres intérêts géopolitiques dans la région.
- La production de composants à bon marché en Asie offre aux firmes japonaises une compétitivité accrue sur les marchés mondiaux.
- Une hausse des flux de capitaux vers la région signifie moins de ressources financières pour les États-Unis.
- L'expansion des pratiques économiques du Japon vers l'Asie signifie que celle-ci sera plus fermée aux produits américains⁸².

On pourrait en présenter une neuvième : l'intégration économique avancée de la région mènera inévitablement à la mise en place, sous une forme ou l'autre, d'une politique économique commune visant à donner une cohérence accrue à l'Asie orientale (incluant le Japon) vis-à-vis les autres régions du monde, en particulier l'Amérique du Nord et l'Europe.

L'intégration politique de l'Asie prendra un visage tout à fait particulier qui sera passablement différent de l'expérience européenne. Le Japon, pour des

⁸² *Business Week*, 10 avril 1995, p. 109.

raisons politiques et historiques évidentes, ne prendra jamais une position de leader comme la France et l'Allemagne l'ont fait dans la construction de l'espace communautaire européen. Comme le fait remarquer Christopher Hughes, le leadership japonais en Asie a été décrit par plusieurs comme se jouant " derrière les rideaux ", dissimulé par une " revêtement *stealth* " et en conséquence quelque fois difficile à " distinguer clairement " ⁸³. De plus, la propension des Japonais à ne jamais rien laisser au hasard, rend les décisions laborieuses surtout lors d'une crise comme l'ont démontré les événements de 1997-98.

Cependant, l'histoire des relations politiques régionales montrent que l'intégration politique de l'Asie se fera selon la manière asiatique, c'est-à-dire de façon consensuelle, volontariste et équilibrée, par le truchement de mécanismes peu institutionnalisés, faciles à modifier et à transformer selon l'évolution que prendra l'économie asiatique en général. Finalement, cette intégration se fera d'une façon à ce que le multilatéralisme régional empêche l'éclosion d'une puissance nationale trop forte et potentiellement hégémonique ou déstabilisatrice, mais sans que les pays remettent une part de leur souveraineté à un organisme supranational comme en Europe. Dans cette perspective, la Chine devient le principal pays visé. Depuis la crise asiatique, la RPC a littéralement transformé la structure économique de l'Asie, à un point tel que le METI écrit que le modèle du vol des oies sauvages n'est plus pertinent pour la région ⁸⁴. Les pays asiatiques doivent modifier leur stratégie de développement pour répondre au défi chinois. La part toujours grandissante des IDE mondiaux que la RPC reçoit et le fait qu'elle soit devenue depuis 1999 le premier pays exportateur au monde remettent en question la compétitivité de secteurs entiers des économies asiatiques. Le niveau de développement d'un pays ne dicte plus le type d'investissement. La Chine a développé des grappes industrielles où elle offre une combinaison d'industries de haute technologie avec des coûts de main d'œuvre et de production parmi les plus bas de l'Asie. Les avantages comparatifs que se donne présentement la Chine font craindre à plusieurs pays asiatiques de ne plus être en mesure de garder des taux de croissance qui leur permettraient de rejoindre les rangs des pays industrialisés comme l'ont fait Singapour, Taiwan et la Corée. Kenichi Ohmae écrit que l'évolution rapide de l'économie chinoise risque de créer une crise dans la région encore plus forte que celle de 1997-98, à la différence que les spéculateurs ont éventuellement quitté la région après celle-ci, la Chine,

⁸³ C. Hughes, *loc. cit.*, 2000, p. 223.

⁸⁴ METI, *White Paper on International Trade 2001*, Tokyo, mai 2001. Un modèle, il faut le noter, sur lequel le METI avait basé sa stratégie économique pour l'Asie orientale depuis plus de 15 ans.

pour sa part, restera toujours là⁸⁵. A cet égard, l'admission de la Chine à l'OMC devient une priorité pour le Japon, si ce n'est que pour circonscrire sa puissance économique dans des cadres légaux plus restreignants, mais aussi, l'inclure dans les arrangements régionaux demeure prioritaire pour garder une forme de multilatéralisme économique régional.

Finalement la politique asiatique du gouvernement américain depuis la première administration Clinton vise à ouvrir la région aux entreprises, aux produits et aux capitaux américains dans un cadre de référence *post* Guerre froide qui donne l'entière liberté aux États-Unis de séparer les questions commerciales des questions militaires, leur donnant un poids considérable sur l'avenir économique de l'Asie. Cette politique d'élargissement de la communauté des économies de marché vise explicitement à éviter l'apparition d'une Asie néo-mercantiliste, et dans cette perspective, il est fort peu probable que les Américains soutiennent un processus d'intégration politique dont ils seraient exclus, comme le démontre d'ailleurs leur forte opposition au EAEC et à l'idée d'un FMA. Au fur et à mesure que la stratégie japonaise d'établir une zone de libre-échange asiatique deviendra réalité et que la puissance commerciale de la Chine s'accroîtra, le triangle Tokyo-Washington-Pékin deviendra de plus en plus tendu et fragile.

⁸⁵ K. Ohmae, "Asia's Next Crisis: *Made in China*", *Japan Times*, 30 juillet 2001.

BIBLIOGRAPHIE

Agence de planification économique / Conseil économique, " Report of the Globalization Committee ", Tokyo, juin 1999.

<http://www.epa.go.jp/99/e/19990629e-global-e.html>.

Akaha, Tsuneo " Three Faces of Japan ", *in* Yoshinobu Yamamoto (dir), *Globalism, Regionalism and Nationalism: Asia in Search of Its Role in the 21st Century*, Oxford, Blackwell, 1999, pp. 171-198.

Anchorduguy, Marie " Japan at the Crossroads: Does Change Support the Convergence Theory? ", *Journal of Japanese Studies*, vol. 23, no. 2, été 1997, pp. 363-397.

Boulanger, Éric, " La nouvelle politique commerciale du Japon : vers des accords de libre-échange avec la Corée, Singapour, le Mexique et le Chili? ", Montréal, UQAM, Groupe de recherche en économie et sécurité, vol. 2, no. 7, novembre 2000, 42p.

<http://www.unites.uqam.ca/dandurand>.

Boulanger, Éric, " La notion de sécurité économique au Japon et sa dynamique depuis 1945 ", Montréal, UQAM, Groupe de recherche en économie et sécurité, vol. 4, no. 2, novembre 2000, 7p. <http://www.unites.uqam.ca/dandurand>.

Boulanger, Éric, " Le Big Bang financier japonais ", Montréal, UQAM, Groupe de recherche en économie et sécurité, vol. 2, no. 5, mai 2000, 42p. <http://www.unites.uqam.ca/dandurand>.

Boulanger, Éric, " Le statut du Japon en Asie orientale : économie, politique et sécurité ", Montréal, UQAM, Groupe de recherche sur l'intégration continentale / Groupe de recherche sur l'économie et la sécurité, janvier 2000, 77p. <http://www.unites.uqam.ca/dandurand>.

Boulanger, Éric (dir), *L'APEC: Rapport de recherche*, Montréal, UQAM, Groupe de recherche en économie et sécurité, mai 2001. <http://www.unites.uqam.ca/dandurand>.

Cargill, Thomas F., Micheal M. Hutchison & Takatoshi Ito, *Financial Policy and Central Banking in Japan*, Cambridge, The MIT Press, 2000.

Clark, Gregory " The Trouble with Free Trade ", *Japan Times*, 21 juin 2001.

Commission anti-monopole, " Outline of the Partial Amendment of the Antimonopoly Act Concerning the Holding Company Regulations, etc ", Tokyo, juin 1997.

<http://www.jftc.admix.go.jp/e-page/press/970611.html>

DIRECON, *Study Report on the Effects of a Free-Trade Agreement to Strengthen Economic Relations Between Chile and Japan*, Santiago, juin 2001. <http://www.jetro.go.jp>.

Fukai, Shigeko N., " The Impact of Changes in the International System on Domestic Politics: Japan in the 1990s ", in Yoshinobu Yamamoto (dir), *Globalism, Regionalism & Nationalism: Asia in Search of Its Role in the 21st Century*, Oxford, Blackwell, 1999, pp. 199-225

Furukawa, E., " Japan, South Korea Finding More Ways to Work Together ", *Nihon Keizai Shimbun*, 24 janvier 2000

Gao, Bai, *Economic Ideology and Japanese Industrial Policy: Developmentalism from 1931 to 1965*, Cambridge, Cambridge University Press.

Grimes, Williams W., " Japan and Globalization: From Opportunity to Constraint ", *Asian Perspective*, vol. 23, no. 4, 1999, p. 167-198.

Hamada, Koichi, " From the AMF to the Miyazawa Initiative: Observations on Japan's Currency Diplomacy ", *The Journal of East Asian Affairs*, vol. 13, no. 1, été 1999, pp. 32-50.

Hatch, Walter & Kozo Yamamura, *Asia in Japan's Embrace: Building a Regional Production Alliance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Horisaka, Kotaro, " Political Options for Japan: Confronting U. S. Regional Strategy ", in Shoji Nishijima & Peter H. Smith (dir), *Cooperation or Rivalry? Regional Integration in the Americas and the Pacific Rim*, Boulder, Westview Press, 1996, pp. 192-208.

Hughes, Christopher W., " Japanese Policy and the East Asian Currency Crisis: Abject Defeat or Quiet Victory? ", *Review of International Political Economy*, vol. 7, no. 2, été 2000, pp. 219-253.

Itoh, Makoto, " Is the Japanese Economy in Crisis? ", *Review of International Political Economy*, vol. 1, no. 1, printemps 1994, pp. 29-51.

Itoh, Motoshige, " Les Accords de libre-échange dans un contexte multilatéral ", *Cahiers du Japon*, no. 88, été 2001, pp. 29-30.

Itoh Motoshige & Naoki Shimoi, " On the Role of Monetary Policy in a Deflationary Economy: The Case of Japan ", *Journal of the Japanese and International Economics*, vol. 14, no. 4, décembre 2000, pp. 238-260.

Itoh, Motoshige *et al.*, *Economic Analysis of Industrial Policy*, San Diego, Academic Press, 1991.

JETRO, *Study Report on the Japan-Chile Free Trade Agreement*, Tokyo, juin 2001. <http://www.jetro.go.jp>.

JETRO, *Report on Closer Relations Between Japan and Mexico*, Tokyo, avril 2000.

JETRO, " Industrial Rebirth Council to Expand Scale of Japanese Economic Reform Initiatives ", *Focus*, 18 septembre 2000.

JETRO, *White Paper on Foreign Direct Investment*, Tokyo, 1999

JETRO/Institute of Developing Economies, *Toward Closer Japan-Korea Economic Relations in the 21st Century*, Tokyo, mai 2000.

Jo, Y.-H., *Japanese Geopolitics and the Greater East Asia Co-Prosperty Sphere*, Thèse de doctorat, Washington D. C., The American University, 1964.

Keidanren, *Report on the Possible Effects of a Japan-Mexico Free Trade Agreement on Japanese Industry*, Tokyo, avril 2000

Kondo, Takehiko, " Economic Cooperation to Promote Advanced Industries in Asia ", *in* Institute of Developing Economies, *Asia's Challenges in the Coming Century: New Ways for Japan to Cooperate in Regional Development*, Tokyo, 1997, pp. 63-75.

Korea Institute for International Economic Policy, *Economic Effects of and Policy Directions for a Korea-Japan FTA*, Séoul, mai 2000. <http://www.jetro.go.jp>.

Krugman, Paul, " Thinking about the Liquidity Trap ", *Journal of the Japanese and International Economics*, vol. 14, no. 4, décembre 2000, pp. 221-237

Kwan, C. H., *Yen Bloc: Toward Economic Integration in Asia*, Washington D. C., Brookings Institution Press, 2001.

Maejima, S., " Free Trade's Uneasy Alliance ", *Asahi Shimbun*, 4 mai 2000.

Makino, Noboru, " Les quatre crises qui menacent le Japon ", *Cahiers du Japon*, no. 80, été 1999, pp. 15-17.

Macher, Jeffrey T., *et al.*, " Reversal of Fortune?: The Recovery of the U.S. Semiconductor Industry ", *California Management Review*, vol. 41, no. 1, 1998, pp. 107-136.

Nakatani, Yoshio, " Japan and Canada Make Good Partners ", *National Post*, 16 mai 2000, p. A18.

Ohmae, Kenichi, " Asia's Next Crisis: Made in China", *Japan Times*, 30 juillet 2001, p. 17.

Okuda, Kazuhiko, " Japan's Perception of NAFTA ", *in* Lele Jaayant & Ofori-Yeboah Kwasi (dir), *Unravelling the Asian Miracle: Exploration in Development Strategies, Geopolitics and Regionalism*, Hants (G.-B.), Dartmouth Publishing, 1996, pp. 171-83.

OCDE, *La réforme de la réglementation au Japon*, Paris, 1999.

OMC, *Examen des politiques commerciales: le Japon*, Genève, 1998.

METI, *White Paper on International Trade 2001*, Tokyo, mai 2001. <http://www.meti.go.jp>.

METI, " Challenges and Prospects for Economic and Industrial Policy in the 21st Century ", Tokyo, mars 2000a.

METI, *White Paper on International Trade 2000*, Tokyo, mai 2000b.

METI, *The Economic Foundation of Japan's Trade Policy: Promoting a Multi-Layered Trade*, Tokyo, août 2000c.

METI, *Survey of Overseas Business Activities*, Tokyo, juin 2000d.

METI, *White Paper on International Trade 1999*, Tokyo, août 1999a.

METI, " Measures for Promoting Foreign Direct Investment in Japan ", Tokyo, 1999b.

METI, *Policies for an Increasingly Globalized Economy*, Tokyo, 1999c.

Ministère des Affaires étrangères, " Fourth Joint Status Report on the U.S.-Japan Enhanced Initiative on Deregulation and Competition Policy ", Tokyo, 30 juin 2001. <http://www.mofa.go.jp>

Ministère des Affaires étrangères, " Asian Economic Crisis and Japan's Contribution ", Tokyo, octobre 2000a.

Ministère des Affaires étrangères, *Japan's ODA Annual Report*, Tokyo, 2000b.

Ministère des Affaires étrangères, " Negotiating Proposal by Japan on WTO Agricultural Negotiations ", Tokyo, décembre 2000c.

Ministère des Affaires étrangères, " The Three-Year Program for Promoting Deregulation as Revised ", Tokyo, mars 1999a.

Ministère des Affaires étrangères, " Statement by the Minister of Foreign Affairs Masahiko Komura on the Occasion of the ASEAN+10 Meetings ", Tokyo, juillet 1999b.

Peng, Dajin, " The Changing Nature of East Asia as an Economic Region ", *Pacific Affairs*, vol. 73, no. 2, été 2000, pp. 171-191.

Pons, Philippe, " Ne pas enterrer un Japon qui change ", *Le Monde*, mercredi 14 février 2001, pp. 1 & 18.

Ramaswamy, Ramana & Christel Rendu, " Japan's Stagnant Nineties ", *IMF Staff Papers*, vol. 47, no. 2, 2000, pp. 259-277.

Régnier, Philippe, " Singapour: le destin d'une cité-État dans les turbulences de l'Asie du sud-est ", in Philippe Richer (dir), *Crises en Asie du sud-est*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1999, pp. 171-191.

SECOFI / Mireya Solis, *Mexico and Japan: The Opportunities of Free Trade*, Mexico, avril 2000.

Shimizu, Y, " Bilateral Talks Signal Shift in Trade Policy " *Nihon Keizai Shimbun*, 24 janvier 2000.

Takahashi, Toshinobu " The ASEAN Strategies of Electronic Makers: Production Linkages Continue to Deepen After Currency Crisis ", NLI Research Institute, no. 129, 1999, pp. 26-34.

Tamura, H, " Japan Warms to Free Trade Concept ", *Nihon Keizai Shimbun*, 14 juin 2001.

Tanaka, Akihiko " Issues for Japan's East Policy ", *Japan Review of International Affairs*, vol. 13, no. 1, printemps 1999, pp. 3-16.

Toulin, Alan, " Historic Trade Pact with Japan Urged ", *National Post*, 16 mai 2000, pp. A1 & A18.

Uekusa, Kazuhide, " La longue maladie de l'économie japonaise ", *Cahiers du Japon*, no. 66, hiver 1995, pp. 15-17.